

ECOLE DE GUERRE



PROMOTION *VERDUN*

2015 -2016

La montée en puissance de l'armée Japonaise : le choix d'une militarisation accrue comme gage de sécurité

Commissaire principal Dominique ROUX

Sous la direction de

Pascal LE PAUTREMAT

Docteur en histoire contemporaine à l'université de Nantes

PRECAUTION LIMINAIRE

Le présent de mémoire n'engage que son auteur et ne saurait être considéré comme reflétant la position officielle du ministère de la défense en général et de l'école de guerre en particulier.

Commissaire principal Dominique ROUX

Le 22 mai 2016

REMERCIEMENTS

Je tiens en premier lieu à remercier tout particulièrement monsieur Pascal LE PAUTREMAT pour avoir accepté que nous travaillions sur ce sujet.

J'adresse également mes remerciements les plus chaleureux à camarades et collègues stagiaires de l'Ecole de guerre qui ont bien voulu me consacrer un peu de leur temps en répondant à mes questions et en me fournissant une abondante et très utile documentation. Parmi eux, j'ai une pensée toute particulière pour le commandant Taka, de l'armée de l'air Japonaise qui a été d'un très grand secours pour me guider lors de mes réflexions et de mes interrogations.

Enfin, ces remerciements ne sauraient être complets sans adresser à Virginie (mon *beta-reader*), Gabriel, Louise et Bérénice, ma famille, mon immense affection pour leur indéfectible soutien.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACSA	Accord d'acquisition et de maintien mutuels
ASEAN	Association des nations du sud-est asiatique
BITD	Base industrielle et technologique de défense
BMI	Bureau maritime international
CSN	Conseil de Sécurité National
FAD	Forces d'autodéfenses
NASA	National Aeronautics and Space Administration
ONU	Organisation des Nations unies
PIB	Produit intérieur brut
PLD	Parti libéral démocrate

INTRODUCTION

- Présentation et définition du sujet :

Superpuissance financière, commerciale et technologique, le Japon a longtemps leurré l'Histoire de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle en se maintenant à l'écart des grands enjeux politiques et stratégiques mondiaux, soucieux de conserver un profil bas et de respecter une Constitution pacifiste lui interdisant l'usage de la force armée. Cette position est le fruit de la volonté américaine de mettre le pays sous tutelle et résulte en grande partie de l'article 9 de la Constitution de 1946¹. Inspirée directement par les événements des années antérieures, elle est le souhait des nouvelles élites civiles Japonaises de rendre la guerre illégale. Hanté par un passé colonial et militariste qu'il peut encore difficilement assumer, le pays du Soleil Levant reste toujours strictement surveillé par les pays asiatiques qui l'ont combattu. Ils dénoncent encore son militarisme à chaque fois que le Japon adopte un comportement politique qui ferait de lui un Etat « normal », compte tenu de sa stature et de son histoire millénaire. Ainsi, durant la guerre froide, le Japon s'est limité à un isolationnisme régional. En se réfugiant derrière un pacifisme constitutionnel voulu tant par le peuple que par ses dirigeants, le Japon a permis l'installation du « parapluie américain », acceptant de fait un système de dépendance face à son nouvel allié.

Paradoxalement, malgré cette posture de retrait de la scène internationale et de renonciation à la guerre, le Japon, fortement incité par les Etats-Unis, va très rapidement se doter d'un outil militaire. La signature d'un traité de paix et de sécurité, le 8 septembre 1951², révisé par le traité de coopération mutuelle et de sécurité du 19 janvier 1960, va poser les bases de la mise en place d'une force militaire Japonaise prenant le nom de force d'autodéfense (FAD)³. La sécurité du Japon va ainsi reposer sur la dissociation des risques intérieurs et extérieurs, le tout chapeauté par une politique de dissuasion. Les FAD, créées officiellement en 1954, assument la gestion de menaces naturelles et intérieures sous l'autorité d'une agence de défense et non d'un ministère. La direction en est confiée exclusivement à des civils, reléguant les militaires à de simples tâches d'exécutants. Les Etats-Unis assurent, quant à eux, la sécurité de l'Archipel face aux risques extérieurs. Cette relation s'est mue en une alliance stratégique, certes asymétrique, mais une alliance politique et

¹ « Chapitre II. Renonciation à la guerre : Article 9. Aspirant sincèrement à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ou à la menace, ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux. Pour atteindre le but fixé au paragraphe précédent, il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales et aériennes, ou autre potentiel de guerre. Le droit de belligérance de l'État ne sera pas reconnu. » https://fr.wikipedia.org/wiki/Article_9_de_la_constitution_japonaise

² *Security treaty between the United States and Japan*, <http://avalon.law.yale.edu>

³ Dans les faits, dès 1945, le Japon constitue les fondations de ce qui deviendra pourtant une véritable armée. A cette date est créée une force ne devant pas excéder 75 000 hommes, portant le nom de « Police nationale de réserve ». En 1952 cette police se mue en « force nationale de sécurité » puis bientôt, en 1954, en Agence de Défense (Bôeichô). La mise en place d'une telle agence s'effectue alors en conformité avec le droit international, dont l'article 51 de la Charte des Nations-Unis reconnaît à tout Etat le droit de défendre son territoire

militaire tout de même, au point de devenir la clé de voûte américaine de la sécurité en Asie face aux pays communistes de la région.

C'est finalement l'environnement international qui va pousser progressivement le Japon à revoir sa conception classique de l'article 9 ainsi que l'emploi de ses FAD en profondeur. Nous retiendrons ici cinq événements internationaux majeurs, bien qu'il existe d'autres événements concourants :

- Tout d'abord, au lendemain de la guerre froide, les Américains ont souhaité « toucher les dividendes de la paix » et ont initié un processus de réduction de leurs forces en présence, notamment au Japon. Ce sentiment de désengagement des Etats-Unis dans la région pousse le Japon à accorder des concessions politiques ou économiques à son allié et à se réarmer dans le but de garantir son autonomie stratégique comme sa prospérité.
- Par ailleurs, la guerre du Golfe de 1991-1992 « a été pour la politique de sécurité Japonaise une épreuve⁴ ». En effet, malgré son ralliement immédiat à la coalition internationale et sa contribution financière à hauteur de treize milliards de dollars, l'Archipel demeure réticent au déploiement de moyens militaires sur le théâtre, générant des tensions avec les Etats-Unis comme les pays arabes. L'incapacité du gouvernement nippon à prendre des décisions politiques à la hauteur de sa place de deuxième puissance économique du monde a provoqué un certain traumatisme et questionné les Etats-Unis sur leur alliance avec le Japon. L'absence du pays de la photo des vainqueurs « provoquera une réflexion nourrie quant à la nécessité, pour les Japonais, de penser leur sécurité au-delà des frontières de l'archipel et de définir de nouvelles règles plus en accord avec la société internationale post-guerre froide »⁵. Ce constat va inciter le pays à participer aux opérations extérieures (OPEX) sous mandat de l'organisation des Nations Unis (ONU).
- Plus proche du Japon, son environnement immédiat va se trouver menacé à partir des années quatre-vingt-dix par la course aux armements dans laquelle se lance la Chine, mais également par la prolifération nucléaire engagée en Corée du Nord. Ces deux événements sont aujourd'hui malheureusement toujours d'actualité.
- D'autre part, les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis vont conduire l'Archipel à réagir vite et faire changer son cadre législatif⁶ en autorisant le déploiement des FAD au sein d'une opération militaire hors du territoire national, en l'occurrence en cas de lutte contre le terrorisme. Les FAD participent ainsi au ravitaillement des navires de la coalition dans l'Océan Indien de 2001 à 2010.
- A partir de 2004, le Japon va transformer sa posture de sécurité pour adopter de nouveaux objectifs stratégiques visant à « défendre le pays et prévenir l'émergence de menaces, renforcer les capacités

⁴ « Japon : puissance militaire, puissance civile ? » par Marianne PERON-DOISE, [Cairn.info](http:// Cairn.info), 2004

⁵ Idem

⁶ Lois du 29 octobre et du 27 novembre 2001 : *anti-terrorism special measures law*

de défense Japonaises, approfondir la coopération avec l'allié américain et travailler avec la communauté internationale »⁷. Les FAD vont alors se déployer aux côtés de l'alliance internationale lors de la deuxième guerre d'Irak. Des soldats Japonais se trouvent sur un théâtre de guerre, sans mandat des Nations unies, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette participation, de 2004 à 2007, donne la possibilité au pays de tenir un rôle politique qu'il ne pouvait jouer dans le monde de l'après-guerre froide ; tout en s'avérant une avancée plus contraignante que permissive, en ce qui concerne entre autres l'utilisation d'armes par les FAD.

Paradoxalement, l'engagement en Irak montre surtout la dépendance du Japon aux Etats-Unis. Peu importe que Tokyo n'ait rien eu à gagner en Irak, ou que le coût du maintien de ce contingent ait été exorbitant au regard de son activité opérationnelle. L'important pour le pays du Soleil Levant est de montrer la solidité de l'alliance nippo-américaine au moment où des menaces régionales se font plus criantes : des dangers que le Japon est incapable de traiter seul.

D'une guerre du Golfe à l'autre, le Japon a ainsi saisi l'occasion de recouvrer une partie de son identité nationale et ses droits de nation souveraine en s'appuyant sur ses forces militaires.

Ainsi la prise de conscience de la vulnérabilité du pays a-t-elle conduit la classe politique Japonaise à s'impliquer davantage dans le domaine militaire. Cette réévaluation a contribué à modifier en profondeur l'outil de défense nippon et introduit, *ipso facto*, une nouvelle dimension dans la culture stratégique du pays que l'on nomme « concept de normalisation ». Ce concept pourrait être défini comme « l'accroissement progressif du rôle militaire de l'archipel et de sa plus grande implication dans les affaires de sécurité internationale et régionale »⁸. La « normalisation » peut aussi s'entendre comme « son alignement sur les normes réalistes de la puissance adoptées par les autres États ». Les mouvements d'opinion, liés à la disparition progressive des générations ayant connue la seconde Guerre mondiale, et l'évolution de la classe politique vont transposer sur la place publique les questions de défense et de sécurité. Ce virage s'accélère à partir des années 2000, avec une volonté plus marquée de la classe politique, de gauche⁹ comme de droite, de donner une interprétation plus souple de l'article 9. L'agence de défense est ainsi transformée en ministère de la défense. C'est avec l'arrivée au pouvoir de Shinzo ABE¹⁰, issu du parti libéral démocrate

⁷ « L'alliance nippo-américaine à l'horizon 2030 : structure, dynamique, évolution », PAJON Céline (dir.), SEAMAN John, EKMAN Alice et NICOLAS Françoise, étude réalisée par le centre Asie de l'IFRI au profit de la direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère de la défense, février 2016, page 25

⁸ « Japon : puissance militaire, puissance civile ? » par Marianne PERON-DOISE, cairn.info, 2004

⁹ Ainsi lors du discours de présentation du programme pour 2011, le cabinet du premier ministre du Japon a-t-il annoncé que « le Japon ne basera plus désormais sa défense sur le concept traditionnel de « Force de défense de base » mais va développer celui de « Force dynamique de défense », qui implique rapidité, mobilité, flexibilité, soutien et souplesse »

¹⁰ **Shinzō ABE** (安倍 晋三, *ABE Shinzō*, se prononce *Abé*), né le 21 septembre 1954 à Nagato, est un homme politique japonais, issu de l'une des plus influentes familles politiques du pays. Premier ministre du Japon du 26 septembre 2006 au 25 septembre 2007, il est parallèlement président du Parti libéral-démocrate (PLD) du 1^{er} octobre 2006 au 23 septembre 2007. Il démissionne un

(PLD), au poste de Premier ministre le 26 décembre 2012, que cette politique de normalisation va être mise en pratique et faire l'objet d'une accélération très concrète¹¹ avec notamment une augmentation sensible du budget alloué aux FAD.

- Méthode employée :

La méthode employée s'est articulée en trois phases. Dans un premier temps, le travail a consisté à rassembler un nombre conséquent de sources sur le Japon, tant en langue française qu'en langue anglaise, mais aussi de s'intéresser aux pays voisins. Une fois rassemblées, un tri de ces sources a été réalisé afin de les filtrer pour ne garder que celles nécessaires à la problématique. Dans un second temps, plusieurs entretiens semi-dirigés ont été conduits auprès de spécialistes civils et militaires de la question, afin de venir conforter les conclusions établies, voire de mettre à l'épreuve certaines idées. Enfin, le troisième temps a consisté à assurer une veille sur de nombreuses sources afin de rester à jour de l'actualité et des évolutions.

- Difficultés rencontrées :

La principale difficulté consiste à synthétiser l'ensemble des informations disponibles. En effet, la littérature sur les forces armées Japonaises est particulièrement dense et évolue quotidiennement car pas une semaine ne passe sans que des événements touchant aux forces armées Japonaises ou à son environnement régional ne soient repris par les observateurs internationaux. Corollairement, la seconde difficulté réside dans l'abondance des sources en langue étrangère, notamment en anglais, qui demeurent parfois difficiles à exploiter en raison de leur technicité. Au regard de la masse de données exploitables, ce sujet permettrait sans difficulté de rédiger un ouvrage à part entière.

Trois années après l'arrivée au pouvoir de Shinzo ABE, on peut se demander si dans le cadre de sa politique de « normalisation », « la montée en puissance des forces d'autodéfense Japonaises » au cours des dernières années permet désormais au pays d'assurer sa sécurité voire de peser sur son environnement international. Nous devons nous interroger aujourd'hui sur la pertinence de cette montée en puissance et sur ce que veut en faire le Japon. La sécurité du Japon passe-t-elle par un réarmement ? Qu'en est-il de l'alliance avec les Etats-Unis ? N'est-il pas dangereux pour le pays de se doter d'une véritable force armée, dans un contexte

an plus tard de ses deux mandats à la suite de problèmes de santé et de la défaite de sa majorité aux élections à la Chambre des conseillers (chambre haute du Parlement). Après cinq ans de retrait de la scène politique, il revient à la présidence du PLD le 26 septembre 2012, devenant *de facto*, le chef de l'opposition parlementaire. Son parti ayant obtenu la majorité absolue des sièges à la Chambre des Représentants (chambre basse du Parlement) lors des élections législatives du 16 décembre 2012, il retrouve le poste de Premier ministre le 26 décembre 2012 pour un deuxième mandat. https://fr.wikipedia.org/wiki/Shinz%C5%8D_ABE

¹¹ Discours du Premier ministre du 22 février 2013, « Nihonwa modotte kimashita » (Le Japon est de retour), http://www.mofa.go.jp/mofaj/press/enzetsu/25/ABE_us_0222.html

régional nucléaire ? Quelles sont les raisons qui le poussent aujourd'hui dans une course aux armements que rien ne semble arrêter ? A quelle limite est-il confronté en conduisant cette politique de la normalisation ? N'y a-t-il pas là une contradiction pour le pays apôtre de la non-violence depuis soixante-dix ans ?

Dans un premier temps, nous présenterons les motifs de la montée en puissance des FAD, les raisons actuelles qui poussent l'archipel à continuer de se doter d'une force armée moderne. Puis, dans un second temps, nous aborderons les moyens que le Japon met en œuvre pour disposer d'un outil de défense efficace, moderne, opérationnel et bien entraîné. Enfin, nous terminerons en attirant l'attention sur les dangers qui pèsent sur l'Etat nippon à poursuivre cette politique de consolidation de ses forces armées, en tentant d'imaginer d'autres moyens qui lui permettrait d'achever sa normalisation internationale.

Chapitre 1 : Entre enfermement et abandon, une montée en puissance jugée incontournable

Section 1 : La nécessité de faire face à des menaces multiples et qui se renforcent

Le Japon est situé dans une région à l'histoire riche et ancienne. Mais la promiscuité dans laquelle ces pays se trouvent a généré nombre de conflits et de guerres entre eux, trouvant son paroxysme dans la Deuxième Guerre mondiale. Malgré le temps passé certains conflits demeurent, allant jusqu'à trouver une certaine actualité ; tandis que d'autres naissent, faisant peser sur le Japon une menace réelle.

1.1 Des menaces anciennes prenant une inquiétante tournure

Le Japon est un archipel composé de plus de 7 000 îles, de superficies variables, *Honshu* la plus grande fait 230 510 km², certaines étant très réduites, comme Okushiri avec seulement 145 km². Il fait aujourd'hui l'objet de plusieurs contentieux territoriaux avec ses voisins, faisant peser des risques sur son intégrité territoriale.

1.1.1. La Chine ou la volonté de domination régionale

Depuis de nombreuses années, la Chine mène une politique agressive vis-à-vis des pays riverains de la mer de Chine, allant même jusqu'à affirmer vouloir l'inclure dans ses eaux territoriales. Cette situation génère entre autres de très vives tensions avec le Japon, en raison principalement du contrôle d'une poignée d'îles baptisées *Senkaku-Diaoyu*¹². Tant inhabitées qu'inhabitables, ces îles se situent à 330 kilomètres des côtes chinoises et 420 kilomètres des côtes Japonaises, mais ce qui importe est leur situation géographique car elles verrouillent le nord de la mer de Chine. Leur pleine possession permettrait à la Chine et à sa marine d'accéder discrètement à l'Océan Pacifique et de repousser les marines Japonaise et américaine. Pour conduire cette politique revendicative, la Chine se dote depuis plusieurs années une nouvelle armée en investissant massivement. Son budget militaire a ainsi augmenté de 400% depuis l'an 2000. La marine chinoise en particulier a connu une forte expansion et une modernisation exceptionnelle lui permettant d'acquérir de nouveaux moyens capacitaires comme le porte-avions le *Liaoning*¹³.

¹² Les îles Senkaku (尖閣諸島, Senkaku-shotō¹?, littéralement en japonais : « archipel Senkaku ») ou îles Diaoyutai (littéralement en chinois : « île de la pêche aux poissons ») se trouvent dans la mer de Chine orientale. Ces huit îles et rochers sont sous contrôle japonais depuis 1895 et sont revendiqués par la République populaire de Chine depuis 1971

¹³ Le porte-avions *Liaoning* (16) (chinois : 辽宁; pinyin : *liáoníng*) est le premier porte-avions en service de la marine chinoise. Son nom, *Liaoning*, vient du nom de la province de Chine où il a été rénové. Il s'agit d'un navire construit à l'origine pour la marine soviétique et dénommé *Varyag*, navire jumeau de l'*Amiral Kouznetsov*. Le *Liaoning* dispose d'un pont d'envol de 14 700 m² avec une piste axiale et une piste oblique, et de brins d'arrêt, mais la piste axiale est relevée à l'avant avec un tremplin qui est à l'origine de 12° et il est dépourvu de catapulte. Son hangar mesure 153 m de long, 26 m de large et 8 m de haut. Il peut embarquer entre 30 et 50 d'aéronefs. Le navire transporte 2 500 tonnes de carburant aviation, ce qui lui permet de générer entre 500 et 1 000 sorties d'avions et d'hélicoptères. Son groupe aérien embarqué n'est, en août 2011, pas divulgué mais estimé à 12 chasseurs Soukhoï Su-33 ou Shenyang J-15 Flying Shark, 14 hélicoptères Ka-27PL de lutte anti-sous-marine, 2 hélicoptères Ka-31 d'alerte aérienne avancée et de surveillance maritime et de 2 hélicoptères RESCO. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liaoning_\(16\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liaoning_(16))

Ainsi la Chine se dote-t-elle d'une véritable capacité offensive, dont le nombre et la qualité sans cesse améliorés constituent une menace bien réelle sur la sécurité du Japon.

1.1.2. La Corée du Nord ou l'inquiétude permanente d'un régime instable

Autre menace ancienne et qui n'a eu de cesse de s'accroître : la Corée du Nord. Soumis à une dictature communiste depuis plus de soixante ans, ce pays, l'un des plus pauvres de la planète, dispose pourtant d'importants moyens militaires. C'est devenu progressivement un Etat proliférant contribuant à l'instabilité de la région. La Corée du Nord entretient une armée nombreuse mais souffrant d'importantes lacunes capacitaires et dotée d'armements anciens. Toutefois, elle a développé un programme nucléaire militaire dont trois tests ont été réalisés en 2006, 2009 et 2013. Par ailleurs, la Corée du Nord s'est lancée dans un programme de missiles à courte et moyenne portée acquis et développés depuis une trentaine d'années, importés de l'ex-Union soviétique. Au cours des années 1990 la Corée du Nord a modernisé ses missiles, leur permettant d'atteindre une portée de plus de 900 kilomètres. Ils peuvent ainsi toucher la plupart du territoire Japonais et des bases américaines qui y sont implantées. Elle a enfin cherché à se doter de missiles intercontinentaux de type *Taepodong 1* et *2* et de *Unha 2*, d'une portée théorique de plusieurs milliers de kilomètres mais qui n'est pas confirmée tant le programme Coréen est opaque et leur technologie peu avancée. Après plusieurs échecs, le missile *Unha-3* a été testé avec succès le 12 décembre 2012 et un missile mer-sol le 23 avril 2016.

On le voit à travers ces différents exemples : la Corée du Nord, pays probablement doté de l'arme nucléaire, constitue une véritable menace militaire immédiate pour le Japon et une menace politique à plus longue terme.

1.1.3. La Russie ou le retour sur la scène internationale d'un voisin gourmand

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion du président Vladimir Poutine, la Russie s'est lancée dans un vaste mouvement de modernisation de ses armées, stationnées tant en Occident qu'en Orient. Elles poursuivent un processus de transformation visant à les rendre plus performantes et à redonner à la Russie la puissance mondiale d'antan. C'est ainsi que sur la période 2011-2020, la Russie a prévu de dépenser 20 000 milliards de roubles soit 468 milliards d'euros. A terme, la Russie veut disposer d'une armée certes moins nombreuse mais plus professionnelle et disposant de matériels modernes et performants. Sa flotte de combat du Pacifique par exemple s'est déjà renforcée de plusieurs sous-marins et de grands bâtiments de surface. Au-delà de cette politique, la Russie a organisé à plusieurs reprises d'importantes manœuvres en Extrême-Orient, notamment en juillet 2013, où 160 000 soldats, 160 avions et hélicoptères et 70 navires ont été mobilisés. A travers cette démonstration de force, la Russie adresse notamment un message au Japon et à ses alliés américains, visant à les dissuader de toute intervention sur les îles *Sakhaline*. Le Japon conserve en

effet un important différend avec la Russie sur la partie sud des îles Kouriles, îles situées au nord de l'île septentrionale d'*Hokkaido*. Actuellement, plusieurs milliers de soldats russes y sont stationnés. Ce contentieux territorial, remontant à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, lors de l'invasion soviétique de la Manchourie, empêche toute normalisation des relations entre les deux pays. Cette situation connaît régulièrement des périodes de réchauffement avec le survol des eaux territoriales Japonaises par des chasseurs russes.

Comme on peut le constater, l'effet conjugué du réarmement russe, allié à ce contentieux territorial toujours vivace, constitue pour le Japon une source d'inquiétude permanente nécessitant vigilance et capacité de dissuasion face à un pays nucléaire.

1.2 Des menaces nouvelles faisant peser des risques multiformes sur le pays

Si l'environnement géographique immédiat du Japon fait peser sur lui différentes menaces, le pays du Soleil Levant doit également faire face à de nouveaux risques, plus asymétriques mais qui font du Japon un pays vulnérable.

1.2.1 La piraterie : une menace réelle pour l'économie du pays

Le Japon est un vaste archipel contraint d'importer une grande partie des produits dont il a besoin, estimée à 50% de ses ressources énergétiques et quelques 90% de son pétrole (en provenance du Moyen-Orient). Mais depuis de nombreuses années la piraterie maritime s'est intensifiée et même mondialisée. Du détroit de Malacca à l'Océan Indien en passant par le Golfe de Guinée, toutes les grandes routes maritimes sont aujourd'hui touchées, ce qui a, très tôt, inquiété le Japon, car concerné au premier chef. Face à cette menace, le pays a très vite pris le leadership des états asiatiques en mettant en place « des actions de coopération régionale pour éradiquer la menace de piraterie en Asie du Sud »¹⁴. Dans cette lutte mondiale, le Japon a initié des actions de coopérations bilatérales locales en se basant sur la convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Afin d'éviter de froisser les susceptibilités des autres pays, surtout asiatiques, le Japon a mis en avant qu'il s'agissait d'une action civile et non militaire. Mais progressivement, le Japon a mobilisé ses forces armées navales pour patrouiller dans les zones les plus sensibles comme au large de la Somalie à partir de mars 2009. Le Japon s'est également mobilisé en apportant une aide technique et financière auprès de pays plus pauvres qui de par leur situation économique ne peuvent lutter efficacement contre les actions de piraterie.

Aujourd'hui, après une forte mobilisation de la Communauté internationale, la situation semble s'améliorer au large de la Somalie (237 attaques en 2011, 37 au premier trimestre 2016) et en Asie du Sud, comme

¹⁴ « Le Japon et la lutte contre la piraterie internationale : Golfe d'Aden et détroits d'Asie du Sud-Est », Edouard PFLIMLIN, Tribune du 28 septembre 2011 sur www.iris-france.org

l'indique le dernier rapport trimestriel du Bureau Maritime International (BMI)¹⁵. Mais il convient de rester prudent car le fond du problème n'est pas réglé : sans la sécurité qu'apportent les bâtiments de guerre et les équipes de protection embarquée, tout recommencerait. Par ailleurs, dans certaines zones la situation empire, comme dans le Golfe de Guinée avec plus de dix attaques au premier trimestre 2016.

Ainsi, si le Japon a très vite saisi l'importance d'apporter une réponse au risque que représente la piraterie maritime, cette menace majeure pour le pays n'est toujours pas solutionnée et impose de prendre de nouvelles mesures.

1.2.2 Le terrorisme : une autre forme d'intimidation

Le Japon a été confronté au terrorisme à plusieurs reprises au cours des dernières années. Bien qu'il ait connu certains événements sur son propre sol, ce sont les agressions commises à l'étranger contre ses ressortissants ou ses intérêts économiques qui ont fait prendre conscience à l'Archipel de sa vulnérabilité et de sa dépendance envers ses alliés pour lutter contre le terrorisme. On peut notamment retenir l'assassinat de trois touristes Japonais en mars 2015 au musée du Bardo en Tunisie, de deux Japonais en janvier 2015 en Irak par DAESH ou encore les dix morts lors de la prise d'otages d'In Amenas en Algérie, en janvier 2013. A chacun de ces événements, le pays du Soleil Levant constate avec effroi que si le terrorisme international d'aujourd'hui ne le touche pas sur son sol, il peut, malgré tout, en être victime à l'étranger. Le Japon étant l'une des puissances économiques mondiales les plus importantes, il dispose d'intérêts dans le monde entier, ce qui en fait une cible potentielle pour les organisations terroristes du type d'Al-Quaïda. Ce constat lui impose de disposer de moyens pour lutter contre ce risque concret. Cette nécessité devient de impérative avec la volonté du pays de revenir sur la scène internationale.

1.2.3 L'espace : un nouveau lieu d'affrontement militaire

Lancé dans les années cinquante, le programme spatial Japonais dispose de nombreuses réalisations scientifiques à titre civil, concurrençant même la prestigieuse *National Aeronautics and Space Administration* (NASA). Mais aujourd'hui l'espace est devenu un nouveau théâtre de menaces potentielles pour l'Archipel. En effet, outre la nécessité de pouvoir garder son autonomie en matière de lancement de satellites, l'espace est devenu pour certains des voisins du Japon, un autre endroit où exprimer leur puissance. On se souvient du lancement le 31 août 1998, d'une fusée nord-coréenne passant au-dessus du territoire Japonais sans qu'elle ait pu être détecté auparavant ni même neutralisée, démontrant la fragilité de la protection du territoire. On peut également citer le tir d'un missile chinois le 11 janvier 2007 qui a détruit un satellite Japonais en panne. Ce tir semblait avoir pour but de tester la capacité des missiles intercontinentaux chinois à neutraliser des satellites étrangers. On le voit avec ces expériences récentes, la

¹⁵ « Sécurité maritime : le nombre d'actes de piraterie en nette baisse », Laurent LAGNEAU, le 28 avril 2016

militarisation de l'espace devient une réalité et donc une nouvelle menace pour le Japon qui ne dispose pas de système de protection. Face à cette situation, le pays s'est lancé dans la construction d'une défense antimissile devant lui permettre de détecter, suivre et intercepter un ou plusieurs missiles ennemis¹⁶. Toutefois à ce jour, le Japon semble très intéressé par le programme de bouclier antimissile que les Etats-Unis sont en train de développer et de déployer dans différents pays alliés. Si le système américain semble efficace, et bien que son allié semble vouloir installer un relais régional du bouclier anti-missile au Japon, le Japon n'a pas de certitudes que son allié l'informerait des activités de ses voisins dans l'espace.

La question qui se pose alors au Japon est de décider s'il doit poursuivre sa politique de coopération quasi-exclusive (et dépendante) avec les Etats-Unis ou s'il doit s'autonomiser davantage en profitant de l'évolution des mentalités des Japonais du XXI^e siècle.

Section 2 : La prise de conscience des vertus militaires pour protéger la démocratie

Depuis 1945, la sécurité du Japon a reposé en grande partie sur les forces américaines qui demeurent « l'épine dorsale de la défense de l'Archipel nippon »¹⁷. Dans un contexte de réarmement régional, les deux Etats ont décidé de revoir en 2013 leur politique de coopération en matière de défense, conduisant à un rééquilibrage de l'alliance afin de mieux assurer leur sécurité commune. Parallèlement, on s'aperçoit que la question de la défense du Japon préoccupe les Japonais qui s'intéressent aujourd'hui davantage à leur sécurité.

2.1 Le rééquilibrage du partenariat stratégique américano-nippon

Face aux menaces, c'est Tokyo qui a pris pour la première fois, à partir de 2013, l'initiative de réviser les directives bilatérales¹⁸, renversant ainsi la dynamique traditionnelle d'évolution de l'alliance.

2.1.1 La consolidation d'un partenariat ancien à travers de nouveaux accords

A la demande du Japon, cette évolution est stimulée par la perception du pays du Soleil Levant des menaces pesant sur lui et de sa politique de défense. Par ailleurs, le Japon cherche à multiplier les concessions pour inciter les Etats-Unis à rester engagés à ses côtés dans la région. Il s'agit ainsi d'adapter l'alliance au nouveau contexte de sécurité régional et global, mais également de tirer les leçons des expériences

¹⁶ Programme de surveillance de l'espace ou *space situational awareness*

¹⁷ « Le Japon dans son environnement géostratégique », par Edouard PFLIMLIN et Louis-Arthur BORER, la Revue géopolitique, le 6 avril 2015

¹⁸ *The guidelines for Japan-US Defense cooperation*, 27 avril 2015, désignées ici par « les Directives », disponible sur : www.mod.go.jp

Le Japon et les États-Unis adoptent de nouvelles « lignes directrices » pour leur coopération militaire, Opex 360, 28 avril 2015, par Laurent LAGNEAU

récentes¹⁹. Cette révision des Directives est rendue possible grâce à Shinzo ABE et sa décision de réviser l'interprétation de la constitution pour user du droit d'autodéfense collective, donnant ainsi une nouvelle vision politique de l'article 9 de la Constitution le 1^{er} juillet 2014, avec un vote officiel du cabinet du Premier ministre²⁰.

Les Directives de 2015 regroupent un ensemble de nouveautés conséquentes qui consolide ainsi l'alliance. On s'aperçoit qu'elles consistent en un décloisonnement des activités de l'alliance dans quatre directions : en termes de phases de conflit, de champs d'action thématique et géographique, de partenaires de coopération. Ce décloisonnement impose une plus grande coordination des partenaires conjuguée à une plus grande interopérabilité des troupes et enfin implique un rééquilibrage des rôles en faveur du pays du Soleil Levant. Dans ce cadre, les partenaires mettent en place un mécanisme de coordination de l'alliance à plusieurs étages (opérationnel, interarmées, politique) devant faciliter le partage d'information, baptisé « *alliance coordination mechanism* ».

Autre élément clé des Directives : le concept de « posture de sécurité continue »²¹. Ce nouvel objectif est de pouvoir répondre aux situations de zone grise, c'est-à-dire entre la paix et la guerre. Le Japon se pose ainsi en responsable des situations de zone grise, prenant sa part à la charge de la sécurité commune des deux pays. Cette prise de responsabilité impose que la Japon soit doté de FAD disposant d'importantes capacités²².

En outre, si les Directives donnent aussi une nouvelle impulsion aux domaines de coopération comme le cyberspace ou l'industrie d'armement, elles demeurent concentrées sur la défense du territoire de l'Archipel, tout en incluant cette fois les problématiques internationales, ce qui en fait un partenariat global couvrant de nouveaux domaines comme le volet économique²³.

Enfin, pour que ce nouveau partenariat s'exprime pleinement, les nouvelles Directives doivent refléter la volonté politique Japonaise de lever certains freins pratiques et normatifs à l'approfondissement de l'alliance, ce qui est réalisé à travers un ensemble de textes législatifs publié également en 2015.

2.1.2 L'extension du système de sécurité nippo-américain

Les nouvelles dispositions législatives Japonaises de 2015²⁴ en matière de défense doivent faciliter et étendre les missions des FAD à l'étranger en levant la clause géographique qui leur était jusqu'alors

¹⁹ Appui américain suite à la catastrophe de Fukushima en 2011

²⁰ « Le Japon révisé sa doctrine pacifiste et parle « d'autodéfense collective », Opex 360, 02 juillet 2014, par Laurent LAGNEAU

²¹ « *Seamless security posture* »

²² Cf. chapitre 2 – section 1 – 1.1

²³ Les Etats-Unis et le Japon sont ainsi engagés dans les négociations du partenariat de libre échange trans-Pacifique (Trans Pacific Partnership – TPP)

²⁴ « L'armée japonaise d'autodéfense peut intervenir en dehors du Japon », 21 septembre 2015, par latribune.fr

imposée. Ainsi l'exercice de la légitime défense collective, c'est-à-dire la possibilité pour les FAD de porter secours à un pays ami, devient-elle possible sous trois conditions : une attaque armée contre un allié en étroite relation avec le Japon a pour conséquence de menacer la survie du pays ; il n'existe pas d'autre moyen que le recours à la force pour aider le pays menacé ; l'emploi de la force se situe au minimum requis. Dans ces conditions, le Japon pourrait intercepter un missile balistique se dirigeant vers le territoire américain ou vers ses intérêts en Asie, défendre ses partenaires proches attaqués en Asie ou encore conduire des opérations de minage sous-marin en Asie du Nord-Est.

La loi pour le soutien à la paix internationale simplifie la procédure de déploiement des FAD pour le soutien logistique et la fourniture de munitions aux forces multinationales et amies engagées dans des opérations sous mandat de l'ONU. Par ailleurs, autre évolution législative, les FAD peuvent maintenant exercer leur mission sur tous les terrains, à l'exception de la zone même des combats en cours, alors qu'auparavant elles devaient agir en zone de non-combat. En outre le soutien logistique des FAD aux activités de combat des forces américaines, auparavant limité aux crises situées aux environs du Japon, n'est plus conditionné par une zone géographique particulière. Enfin la loi sur la coopération en matière d'opérations de maintien de la paix permet aujourd'hui aux FAD d'utiliser la force pour protéger des forces alliées ou intervenir sur des missions logistiques et humanitaires en dehors des mandats onusiens.

On constate qu'avec ce « pack législatif » que les FAD voient leurs champs d'action géographique et opérationnel s'élargir fortement : elles peuvent désormais intervenir sur l'ensemble du globe, y compris sur des terrains risqués, et utiliser la force. On pourrait y voir l'ouverture d'une porte à un futur engagement dans un conflit armé, mais ce serait oublier que tout déploiement à l'étranger de troupe demeure soumis à un accord préalable de la Diète.

Ainsi, malgré son déséquilibre originel et les fortes limites de l'engagement militaire Japonais, l'alliance a, jusqu'à présent, su s'adapter avec succès aux évolutions du contexte international. Sans vouloir sortir de cette alliance, les Japonais semblent se sentir aujourd'hui plus concernés par leur sécurité.

2.2 Evolution sociétale du Japon favorable aux questions de défense

Le contexte international a favorisé, ces dernières années, une évolution de l'opinion des Japonais sur le fait de disposer de FAD et sur leur emploi. Si ce changement a permis de constater que les Japonais ont

« Tournant militaire au Japon mais non résurgence du militarisme », La Tribune, 21 septembre 2015, par Edouard PFLIMLIN
 « Tempête sur les lois de défense à Tokyo : derrière la polémique sur la fin du pacifisme au Japon, le défi des nouveaux équilibres militaires en Asie », Presse, 21 septembre 2015, interview de Barthélémy COURMONT
 « Le Sénat japonais adopte des lois permettant d'éventuelles opérations extérieures », Opex 360, 19 septembre 2015, par Laurent LAGNEAU

majoritairement une très bonne image de leurs forces militaires et de leur utilité pour la défense du pays, le chemin est encore long avant que la Constitution Japonaise laisse plus de liberté aux armées du pays.

2.2.1 L'acceptation de l'existence d'une armée par le monde politique comme l'opinion publique : antimilitarisme atténué & conséquences de Fukushima

Pendant des décennies, l'attitude du pouvoir politique comme de l'opinion publique a été plus que réservée face aux FAD, certains allant jusqu'à dire que l'existence même de forces armées Japonaises est inconstitutionnelle. Le revirement est intervenu progressivement au cours des vingt dernières années par la conjugaison de trois facteurs : l'accroissement des menaces extérieures régionales telles qu'évoquées ci-dessus, l'excellence du comportement des FAD dans leur soutien aux Japonais à chaque fois qu'elles ont été sollicitées. La triple catastrophe du 11 mars 2011 (tremblement de terre, tsunami et dégradation aggravée de la centrale nucléaire de Fukushima) a été gérée par les FAD de manière exceptionnelle : en quelques jours, plus de 150 000 soldats ont été mobilisés pour évacuer les victimes et sécuriser le périmètre contaminé, mais également pour lutter dans la centrale afin d'éviter que l'accident ne débouche sur un autre « Tchernobyl ». Ce déploiement de force, permis par l'article 83 de la loi sur les FAD, a aussi été facilité par l'expérience acquise grâce à leur participation à de nombreuses opérations extérieures et soutenu par d'importants moyens américains eux aussi très présents²⁵. Le rôle central joué par les FAD dans cette crise majeure a renforcé leur position sur la scène nationale et mis en lumière la nécessité pour le pays de disposer d'importants moyens militaires pour faire face à toutes les catastrophes qui peuvent le frapper. Enfin, le troisième facteur favorable à l'acceptation par l'opinion d'une force armée robuste est que le développement significatif des moyens de défense du pays « a d'autant plus de chances de se réaliser que la génération de la Seconde Guerre mondiale aura alors disparu de la scène politique, et avec elle un frein à la normalisation militaire du pays »²⁶. C'est cette évolution qui a largement favorisé l'action du Premier ministre Shinzo ABE dans sa volonté de « normalisation » des moyens militaires de son pays.

2.2.2 L'assouplissement de l'interprétation constitutionnelle au fil des opérations extérieures

Longtemps considéré comme pacifiste, le Japon a opéré un revirement remarqué en 2015 par le vote de plusieurs lois visant à modifier profondément sa doctrine en matière de sécurité. Ce vote par le parti libéral démocrate et son allié le Komeito a été rendu possible grâce à un long travail de préparation politique du très influent Premier ministre Shinzo ABE. Il est parvenu à convaincre que « la législation Japonaise doit

²⁵ Opération « *Tomodachi* » (amis) : flotte de guerre autour d'un porte-avions, III^e force expéditionnaire des marines et de nombreux moyens aériens

²⁶ « Problématiques stratégiques en Asie à l'horizon 2025 : essai de prospective », p. 6, Bruno TERTRAIS

évoluer et s'adapter à l'environnement international de plus en plus menaçant »²⁷. Le pays du Soleil Levant doit ainsi pouvoir jouer un rôle plus important sur la scène internationale en redevenant un pays « normal ». Ce passage d'une autodéfense individuelle à une autodéfense politique remet sérieusement en cause l'interprétation traditionnelle de l'article 9 de la Constitution. Au-delà du seul Premier ministre, c'est « un véritable mouvement de fond »²⁸ que cette normalisation et internationalisation du pays qui est aujourd'hui engagé par le biais de ses FAD. Face à cette évolution légale, le pays semble divisé, certains craignant que l'Archipel soit engagé dans des conflits à cause de son alliance avec les Etats-Unis. Mais « si ces inquiétudes sont légitimes, elles sont aussi excessives »²⁹. Il n'y a en effet pas à craindre une résurgence du militarisme Japonais car la mobilisation des FAD demeure soumise à un strict contrôle législatif. Toutefois, la mise en œuvre de cette évolution politique, malgré des manifestations importantes d'une partie de la population, s'est déroulée sans que le gouvernement de Shinzo ABE ait été renversé. Quelques mois après le vote de ces lois, force est de constater que le Japon s'est apaisé naturellement sans recours à la force. « Il s'agit d'une réinterprétation de la Constitution, mais elle ne modifie pas en profondeur le rapport du Japon à la défense »³⁰.

Face à la montée des menaces et malgré le rééquilibrage affirmé des américains en Asie, la crainte du désengagement des Etats-Unis demeure. Le risque d'être abandonnés par leur allié est perçu par les Japonais comme toujours possible et conduit les dirigeants du pays à procéder à d'importantes évolutions de la posture de défense, qui se traduisent par une normalisation militaire progressive à travers un renforcement des FAD.

²⁷ « Tournant militaire au Japon mais non résurgence du militarisme », par Edouard PFLIMLIN, le 21 septembre 2015

²⁸ Entretien avec le capitaine de vaisseau DUHOMEZ

²⁹ Ibid 25

³⁰ « Tempête sur les lois de défense à Tokyo : derrière la polémique sur la fin du pacifisme au Japon, le défi des nouveaux équilibres militaires en Asie », par Barthélémy COURMONT, le 21 septembre 2015, www.iris.fr

Chapitre 2 : les moyens du renforcement de l'armée Japonaise

Face à la montée des menaces décrites ci-dessus, le Japon a opté tant pour un renforcement de ses moyens militaires (*hard power*) que de sa politique de coopération internationale (*soft power*).

Section 1 : Une remilitarisation affichée et affirmée

La montée en puissance de l'armée Japonaise s'est axée simultanément sur un renforcement capacitaire très important de l'ensemble de ses armées et sur une réorganisation de son administration centrale chargée des questions de défense, se calquant en partie sur le modèle américain.

1.1 Transformation d'une force d'autodéfense en une force armée moderne

Les nouvelles orientations de la défense Japonaise ont été présentées dans les « Lignes directrices du programme de défense nationale » de décembre 2010, avec pour ambition de moderniser les FAD et d'accroître le budget militaire. Pour parvenir à cette modernisation, le gouvernement ABE a décidé fin 2013 d'y consacrer 24 700 milliards de yens (soit 179 milliards d'euros) entre 2014 et 2019³¹.

1.1.1. Des moyens terrestres dignes d'une armée occidentale

La composante terrestre des FAD est la plus importante en effectifs avec plus de 157 000 hommes et femmes³². Si ces effectifs remontent un peu depuis 2010 (148 000 hommes), le Japon a plutôt fait le choix d'un équipement moderne. Pour faire face aux menaces territoriales pesant sur le Japon, la force terrestre s'est considérablement armée et a renforcé sa mobilité, tout en se redéployant plus au sud de l'Archipel. Divisée en cinq zones régionales, elle se compose de neuf divisions d'infanterie et une division blindée, allant de 6 000 à 9 000 hommes. Elle dispose également de plusieurs brigades spécialisées (parachutistes, artillerie, défense aérienne, ingénieurs, hélicoptères...). Ses principaux matériels sont d'origine américaine comme les hélicoptères d'attaque (AH-64 *Apache*, AH-1S *Cobra*) mais une partie conséquente des équipements est d'origine Japonaise (armes légères, missiles antichar et antinavire, véhicules de transport de troupes) comme ses principaux chars de combat dont le nombre, bien qu'en diminution, s'élève à plusieurs centaines. Comme on le voit, la composante terrestre des FAD dispose de moyens conséquents, dignes d'une armée européenne. Sa mission est d'empêcher toute troupe étrangère débarquant sur le sol Japonais d'y demeurer. Il convient de noter que le Japon vient de se doter d'une force amphibie de 3 000 hommes et qu'il a mis en œuvre plusieurs détachements de quelques centaines d'hommes sur un nombre croissant d'îlots, afin de dissuader toute intervention, mieux surveiller son territoire et améliorer sa réactivité.

³¹ En janvier 2015, le budget annuel a été voté à hauteur de 4980 milliards de yens soit 36 milliards d'euros et en janvier 2016 de 5000 milliards de yens soit 39,2 milliards d'euros

³² « L'armée japonaise se féminise ... à petits pas », par Edouard PFLIMLIN, tribune IRIS France, le 7 décembre 2015

1.1.2. La protection des espaces maritimes garantie par des capacités

La composante maritime est considérée par certains experts comme la force privilégiée des FAD, du fait que le Japon est un archipel. Forte de 44 000 hommes, elle dispose d'une flotte moderne et bien équipée faisant partie des cinq premières au monde en termes de tonnage (308 000 tonnes et 110 navires de guerre principaux) et peut mener des opérations à longue distance. Son rôle est avant tout de sécuriser les accès à l'Archipel et de surveiller une zone économique exclusive de 4 530 000 km². Preuve de sa montée en puissance, elle met aujourd'hui en œuvre deux « destroyers porte-hélicoptères » de la classe *Izumo*³³, bâtiments considérés comme des porte-avions légers. S'agissant de capacités potentiellement offensives, ces bâtiments, les plus grands construits par le pays depuis 1945, sont un véritable outil de projection de puissance. La force maritime dispose également de deux autres « destroyers porte-hélicoptères » guère plus anciens et légèrement plus petits³⁴. Avec une telle flotte, le Japon dispose d'un outil potentiellement offensif très moderne. A cela s'ajoutent quarante-sept destroyers et frégates, vingt-neuf bateaux dédiés à la guerre des mines, neuf bâtiments amphibies, une centaine d'avions (de patrouille maritime notamment) et d'hélicoptères, principalement dédiés à la lutte anti-sous-marine. Dans les années à venir, avec l'augmentation du budget de la défense, la composante navale va accroître sa force sous-marine en passant de seize à vingt-deux bâtiments, et acquérir également un navire *Aegis* (US) équipé de missiles antibalistiques. Comme on le constate, la force maritime d'autodéfense ne porte plus très bien son nom car si sa mission première est d'empêcher toute invasion du territoire, elle dispose aujourd'hui de solides moyens offensifs qui la rendent crédible sur le plan mondial. Cette caractéristique est d'ailleurs renforcée par la création en juillet 2011 d'une base logistique à Djibouti, pouvant accueillir des bateaux et des avions de patrouille maritime. Il s'agit d'une évolution majeure de la politique de défense et de l'emploi des FAD car c'est la première base construite par le Japon à l'étranger depuis 1945.

A la force maritime des FAD doivent s'ajouter les garde-côtes Japonais. Véritable quatrième armée, il s'agit d'une force paramilitaire puissante et extrêmement bien équipée. Composée de plus de 12 000 hommes, elle met en œuvre plus de 400 navires, une cinquantaine d'hélicoptère et une trentaine d'avions. Ses missions concernent principalement la police des mers, le secours en mer, la protection du littoral mais aussi la lutte contre les navires espions. Elle constitue une solide puissance de feu pouvant renforcer la force maritime des FAD.

³³ Le *JS Izumo* (DDH-183) et le *JS Kaga* (DDH-184, mis en service prévisionnelle en mars 2017) de 248 mètres de long, 27 000 tonnes à pleine charge, pouvant transporter jusqu'à 14 hélicoptères pour un équipage de 970 hommes (troupes comprises)

³⁴ Le *JS Hyuga* (DDH-181) entré en service en 2009 et le *JS Ise* (DDH-182) entré en service en 2011. Longs de 197 mètres et déplaçant 18 000 tonnes à pleine charge, ils peuvent transporter jusqu'à 11 hélicoptères

1.1.3. La sécurisation de l'espace aérien assuré par des flottes puissantes et modernes

La force aérienne d'autodéfense dispose d'un effectif de plus de 50 000 personnels dont 34 000 militaires répartis sur vingt bases aériennes. Elle est organisée géographiquement en quatre forces de défense aérienne (nord, central, ouest, sud-ouest) composées chacune de plusieurs escadrons d'avions de chasse (F-2A\B, F-15/DJ ...) et de groupes de reconnaissance ou de détection lointaine (avions de type E2C et E-767). La force aérienne se compose également d'un commandement du soutien (avec des avions de transport tactique) et de trois commandements spécifiques : instruction aérienne, développement et essai aériens, matériel aérien.

Le Japon aligne ainsi plus de 362 avions de chasse majoritairement de conception américaine, construits sous licence Japonaise. La force aérienne est également la principale responsable du programme antimissile, en collaboration avec les américains. Elle met ainsi en œuvre une batterie PAC-3 (*patriot advance capability-3*) ainsi que des radars de détection. Le commandement de la défense antimissile a été co-localisé sur la base de la 5^{ème} force aérienne des Etats-Unis, facilitant ainsi la coopération dans ce domaine très sensible. Par ailleurs, afin de poursuivre sa montée en puissance, la force aérienne des FAD va prochainement acquérir au moins vingt-huit avions de combat polyvalents de type F-35, gagnant en capacité air-sol, ainsi que quatre avions d'alerte précoce, des avions de ravitaillement ou encore des drones de reconnaissance de type RQ-4 *Global Hawk*³⁵.

Comme le montrent les équipements à venir ou récemment acquis, les FAD constituent aujourd'hui une véritable armée et plus seulement une force d'autodéfense. Nous pourrions peut-être même parler de remilitarisation. Mais pour que cet outil puisse exprimer la pleine mesure de ses capacités, une réforme concomitante de la politique de défense s'est également accomplie.

1.2 Rationalisation et modernisation de la politique de défense

1.2.1 Renforcement des prérogatives et de la prééminence du Premier ministre

N'ayant disposé pendant longtemps que de peu de prérogatives, le Premier ministre a pris une importance majeure sur la scène politique à partir de 1998. En matière de défense, sa position est incontournable du fait que le pouvoir de commandement des FAD n'est régi par aucune disposition constitutionnelle : ce pouvoir lui revient de droit par application de l'article 72 de la Constitution, qui prévoit qu'il dirige l'administration. L'agence de défense a ainsi été assimilée à une structure administrative, rattachée en conséquence au gouvernement. Par ailleurs, le Premier ministre est assisté d'un cabinet comprenant un secrétariat général

³⁵ « La renaissance militaire du Japon – nouvelle menace », par Michael HAAS, Politique de sécurité : analyse de CSS, ETH Zürich, n°155, juin 2014

qui est en charge des lois de la défense. Le Premier ministre dispose également d'une bureaucratie particulièrement importante, composée exclusivement de civils qui œuvrent au sein de différents conseils (Conseil d'évaluation de la défense, Comité de conseil privé ...). « *Ces conseils font partie intégrante du processus législatif* »³⁶ de la défense et donnent ainsi au Premier ministre le moyen de piloter et diriger l'action des FAD.

Les dernières réformes de défense au Japon concentrent la prise de décision en matière de sécurité autour du Premier ministre et de son cabinet, notamment par la mise en place d'un Conseil de Sécurité National (CSN) en novembre 2013, calqué sur le modèle américain. Le CSN est « responsable de la coordination des agences interministérielles et gouvernementales sur les dossiers de politiques étrangères et de défense, et de protocoles ». La création du CSN vise à donner au Premier ministre les moyens d'accélérer et de renforcer ses prérogatives de commandement. Ce Conseil lui permet notamment de mettre l'action du ministre de la défense sous surveillance et de mieux coordonner les opérations diplomatique et militaire.

1.2.2 Un ministère de la défense transformé en profondeur

Comme présenté ci-dessus, les FAD ont récemment gagné en capacités offensives, symbolisant pour certains une forme de remilitarisation du pays du Soleil Levant. Cette montée en puissance du Japon est également symbolisée par l'atténuation du contrôle qu'exercent les civils sur le ministère de la défense. En effet, après 1945, la Constitution du Japon stipulait que tous les ministres devaient être des civils et reléguait la défense au niveau d'une simple agence, plaçant les chefs d'état-major des FAD sous les ordres du chef d'agence. Une bureaucratie civile s'était alors fortement développée, occupant tous les postes décisionnaires et reléguant les chefs militaires à de simples tâches d'exécutants. Il faut attendre décembre 2006 pour voir l'agence transformée en ministère. Par la suite, les FAD ont continué de renforcer leur positionnement au sein de la structure de défense : le conseil d'état-major interarmées a ainsi vu son rôle consultatif et d'exécution passer à une mission de direction, renforçant parallèlement ses effectifs. Poursuivant sur cette lancée, ce conseil est devenu le point de passage central des ordres du ministre vers les armées, faisant de son chef le principal conseiller de celui-ci. En 2015, une nouvelle réforme a profondément transformé le ministère de la défense. Les militaires se sont vus reconnaître plus de droits et ont surtout obtenu de pouvoir occuper des postes décisionnaires au sein du ministère, mettant ainsi en application le livre blanc sur la défense Japonais de 2015³⁷. « *Le contrôle civil sur les FAD s'est donc incontestablement réduit, même s'il reste encore important* »³⁸.

³⁶ « La politique de défense du Japon », par Guibourg DELAMOTTE, page 47

³⁷ Part II, Chapitre IV : *reform of the ministry of defense*

³⁸ « Le retour du Soleil Levant : la nouvelle ascension du Japon », par Edouard PLIMLIN, page 180

1.2.3 Dotation d'une politique d'exportation d'armement

En 1967, le Japon a mis en place un embargo sur les ventes d'armes pour lutter contre les pays communistes, mais aussi contre les pays sous embargo des Nations-Unies ou encore des pays impliqués dans un conflit international. Cette politique, particulièrement nuisible pour le développement d'une industrie de défense nationale, a été récemment levée en deux étapes successives. En 2011 tout d'abord, l'embargo a été assoupli afin de rendre possible la coopération américano-Japonaise dans le développement de la défense antimissile. Il a fallu attendre le 1^{er} avril 2014 pour que l'embargo sur l'exportation d'armes soit très largement modifié et n'interdise plus que la vente d'armes en violation des résolutions de l'ONU. Pour le gouvernement de Shinzo ABE, cette évolution politique est particulièrement significative car elle libère le Japon d'un carcan pacifiste qui était nuisible au pays tant politiquement qu'économiquement. L'abandon du principe de non-exportation permet aux FAD d'acquérir de futurs équipements à des prix plus intéressants, du fait de la baisse des coûts grâce aux exportations. Cette mesure a aussi pour effet de préserver et éventuellement de développer une « base industrielle et technologique de défense » (BITD). Dès la levée de l'embargo, le Japon s'est lancé dans d'importantes négociations et contrats d'armement avec plus ou moins de succès³⁹, mais une réelle volonté de renforcer ses relations internationales, notamment avec les pays asiatiques.

« *La politique d'exportation d'armements Japonaise a donc des facettes économiques et stratégiques qui sont complémentaires* »⁴⁰. En effet, cette normalisation de l'outil de défense Japonais s'accompagne parallèlement d'une présence plus forte du pays sur la scène internationale.

Section 2 : Une internationalisation plus active et plus ambitieuse

Parallèlement à cette montée en puissance des composantes militaires, le Japon a amorcé depuis plusieurs années un renforcement de la coopération inter-étatique, bilatéralement comme multilatéralement, en se positionnant d'une part comme une alternative à l'expansion chinoise sur la scène régionale et d'autre part comme un partenaire sérieux et incontournable sur d'autres continents.

2.1 Renforcement de son action sur la scène régionale

La Chine fait peur et inquiète nombre de pays asiatiques. Par ailleurs de nombreuses catastrophes naturelles ont touché récemment leur continent. Autant de raisons qui poussent le Japon à construire un nouveau réseau d'alliances en forme d'étoile.

³⁹ « Le marché des sous-marins en Australie : une victoire technologique et diplomatique pour DCNS et pour la France », tribune de Jean-Pierre MAULNY sur www.IRIS.fr, le 26 avril 2016

⁴⁰ « Sous-marins australiens : la politique d'exportation japonaise à l'œuvre », par Edouard PFLIMLIN, IRIS, le 1^{er} février 2016

2.1.1 Création ou renforcement de nouvelles alliances avec d'autres pays asiatiques

Membre de l'Association des nations du sud-est asiatique (ASEAN), le Japon a sensiblement renforcé ses liens avec les pays membres, notamment face à la politique agressive de la Chine mais également à cause des préoccupations liées à la piraterie maritime. L'archipel développe ainsi des relations bilatérales privilégiées avec les pays membres, notamment sur les questions de défense. L'ouverture initiée par Tokyo passe aussi par des exercices multilatéraux visant à augmenter les capacités d'interopérabilité des armées et parallèlement à renforcer la connaissance de l'autre et faire naître une confiance réciproque. Cette politique se concrétise par la mise en place d'actions de formation au profit des militaires du Vietnam, la multiplication des escales des navires des FAD dans tous les pays asiatiques ou le développement de partenariats stratégiques avec l'Inde⁴¹. Les FAD deviennent presque omniprésentes en Asie, participant même à l'exercice « *Rim of the Pacific* » (RIMPAC) (ceinture du Pacifique)⁴² organisé par les Etats-Unis et regroupant de nombreux pays asiatiques. Cette politique d'alliance multiple va même jusqu'à créer un certain rapprochement sécuritaire et militaire avec la Corée du Sud. Ainsi la politique de développement de partenariats stratégiques du pays du Soleil Levant se caractérise par une superposition d'engagements multiples et à géométrie variable, avec pour objectif de créer un front unique face à la Chine. Le Japon se présente à ses voisins comme le chantre du pacifisme et l'alternative crédible à la politique agressive chinoise. Mais il ne fait pas que montrer ses moyens militaires et les entraîner avec ses voisins : il vient aussi à leur secours le moment venu.

2.1.2 Poursuite de son implication dans la gestion de crises internationales

Dès 1987, le Japon a adopté une loi autorisant « l'envoi d'équipes d'aide en cas de catastrophe ». Il s'est progressivement fait le spécialiste de l'assistance des pays touchés par des catastrophes, à leur demande. A partir de 1992, les FAD ont été autorisées à participer aux opérations d'aide internationale en termes de soutien médical, de transportant de matériels ou de victimes, ou encore en fournissant de la nourriture et de l'eau. En 2007 les activités de coopération à la paix internationale « sont devenues une des principales missions des FAD », au même titre que le maintien de l'ordre public et la défense de l'Archipel. Ainsi cette « diplomatie des catastrophes » donne-t-elle l'occasion au Japon de renforcer sa coopération militaire avec ses voisins asiatiques en mettant en avant ses forces armées sans volonté de résurgence militariste. Ce type d'aide n'est pas neutre car il vise clairement à rassurer sur ses intentions et à rapprocher les pays qui en bénéficient de la politique Japonaise, notamment pour contrer l'influence de la Chine. Le Japon s'est fait le

⁴¹ L'Inde occupe une place particulièrement stratégique car située au cœur des lignes de communication reliant l'archipel nippon au Moyen-Orient et à l'Afrique

⁴² <https://fr.wikipedia.org/wiki/RIMPAC>. En 2012, le Japon assurait le vice-commandement de l'exercice qui rassembla 48 navires et sous-marins, 200 avions et 25 000 hommes

spécialiste de ce genre d'intervention puisqu'entre 1998 et 2011, il est intervenu dans pas moins de douze opérations humanitaires⁴³. « Les désastres naturels peuvent donc paradoxalement affirmer la position internationale et militaire du Japon dans sa région »⁴⁴. Cette politique d'intervention est considérée par certains comme la principale motivation du Japon pour se doter de moyens amphibie d'importance, masquant ainsi son réarmement.

2.2 Développement de nouveaux partenariats multiformes

Le Japon ne se contente pas de se rapprocher de ses voisins asiatiques ou de demeurer exclusivement tourné vers les Etats-Unis. Il a également entrepris d'investir de nouvelles aires de coopération, notamment auprès des Européens mais également en Afrique et en Amérique du Sud.

2.2.1 Développement d'un partenariat stratégique avec les pays Européens

Depuis l'arrivée de Shinzo ABE au pouvoir, le Japon s'est clairement tourné vers l'Europe, à la recherche de nouveaux partenariats stratégiques tant au niveau de l'Union Européenne que de certains pays comme la Grande-Bretagne et la France. L'objectif recherché est double : d'une part approfondir les liens économiques en levant un certain nombre de points bloquants douaniers, d'autre part améliorer les interactions sécuritaires. En effet, les points de convergence ne manquent pas : lutte antiterroriste, piratage maritime ou encore conflit russo-ukrainien. Le précédent créé par ce dernier conflit faisant craindre au Japon que la Chine fasse de même avec les îles *Senkaku*, l'Archipel a donc à cœur d'obtenir le soutien de l'Europe face aux provocations chinoises répétées.

Ce rapprochement sensible trouve son illustration dans les visites diplomatiques réciproques entre les pays⁴⁵, conduisant à la mise en place d'un dialogue au niveau ministériel, notamment avec la France (système « 2+2 » = ministres des affaires étrangères et défense). Ces rencontres ont permis la mise en place d'instances de dialogue portant sur la recherche en nanotechnologies, la robotique ou encore la cybergdéfense ainsi que sur la coopération industrielle (sous-marins, drones, hélicoptères). Ces échanges ont conduit à la signature le 13 mars 2015 d'accords France/Japon pour le développement d'une coopération militaire et anti-terroriste plus large et l'échange de technologies militaires. Les deux pays travaillent aussi à la signature d'un accord d'acquisition et de maintien mutuels (ACSA) favorisant la coopération logistique entre les forces armées. La France s'inscrit dans la continuité du « pivot vers l'Asie » des Etats-Unis, apportant ainsi un soutien considérable au Japon notamment face à la Chine.

⁴³ Honduras, Turquie, Pakistan, Haïti, ... selon le Livre blanc de la défense du Japon de 2012

⁴⁴ « Philippines : les catastrophes naturelles, arme de la diplomatie japonaise », par Edouard PFLIMLIN, le 19 novembre 2013

⁴⁵ Visites de François HOLLANDE au Japon en juin 2013 de Shinzo ABE du 29 avril au 7 mai 2014 en Europe

2.2.2 Accès du Japon à de nouveaux partenariats sur la scène mondiale

Sous l'impulsion de Shinzo ABE, l'Afrique est devenue une nouvelle priorité. Derrière un discours ouvertement économique tendant à développer et accélérer les échanges entre l'Archipel et le continent africain, le Japon cache une ambition stratégique majeure visant aussi bien à trouver de nouvelles filières d'approvisionnement⁴⁶ afin de diminuer sa vulnérabilité qu'à concurrencer le géant chinois particulièrement présent⁴⁷. L'Afrique regorge en effet de métaux précieux et de ressources rares primordiales dans la construction de matériels électroniques modernes. Le Japon a également la volonté de se rapprocher des pays africains en les courtisant pour obtenir leur adhésion à sa revendication de devenir membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies.

Pour parvenir à ses fins, le Japon peut notamment compter sur l'action de ses FAD. Il est en effet militairement présent sur le continent depuis de nombreuses années à travers sa participation à plusieurs opérations de maintien de la paix de l'ONU, comme au Mozambique en 1993 ou encore au Sud-Soudan depuis 2011. Cette participation a contribué à établir une solide réputation des forces Japonaises, qui construisent depuis 2011 à Djibouti leur première base à l'étranger depuis 1945. « *Tokyo a clairement fait de l'Afrique une priorité stratégique qui va au-delà de la seule défense et promotion de ses intérêts économiques* »⁴⁸.

Le Japon semble ne pas vouloir s'arrêter là, car il s'intéresse également au continent sud-américain, comme en témoigne une tournée de 11 jours, en 2014, du Premier ministre. Les motivations sont également d'ordre économique et politique : accroître les échanges en luttant contre l'offre et la demande chinoises, mais également obtenir l'appui de pays comme le Brésil pour l'obtention d'une place permanente au Conseil de sécurité de l'ONU.

Dans un contexte de fortes tensions, l'affirmation du Japon sur les scènes régionale et internationale, dans le cadre de sa politique de « pacifisme proactif », passe par la construction et l'emploi de ses forces d'autodéfense, dotées de capacités modernes et offensives, notamment utilisées au profit de sa population de celle de ses voisins. Cette résurgence passe aussi par la construction et l'affermissement d'un ensemble d'alliances et le développement de liens avec des aires géographiques nouvelles correspondant aux intérêts géopolitiques du Japon. La montée en puissance des FAD devient ainsi un outil majeur de la

⁴⁶ Le Japon investit dans les énergies renouvelable notamment pour produire de l'électricité à partir de l'hydroélectricité, de la biomasse, de la géothermie ou encore du solaire.

⁴⁷ Entre le 9 et le 13 janvier 2015, Shinzo ABE a effectué une tournée africaine le conduisant en Côte d'Ivoire, en Ethiopie et au Mozambique, au moment même où le ministre des affaires étrangères chinoise était présent sur le continent

⁴⁸ « Le Japon dans son environnement géostratégique », par Edouard PFLIMLIN, la Revue géopolitique – diploweb.com, le 6 avril 2015

réinternationalisation du Japon et de son indépendance sur la scène mondiale. Toutefois, celles-ci se heurtent à d'importantes limites.

Chapitre 3 : Les limites du renforcement de l'armée Japonaise

Si le Japon a joué la carte d'une remilitarisation conventionnelle en s'appuyant sur des forces au volume limité mais extrêmement bien armées (et soutenues par une armée américaine toujours présente en nombre sur l'archipel), cette politique symbolisée par le charismatique Shinzo ABE se trouve malgré tout confronté à d'importantes limites qu'il convient de ne pas sous-estimer. Par ailleurs, le Japon n'a pas fermé la porte à deux autres options permettant de garantir la montée en puissance de ses forces armées : la force nucléaire et l'ONU.

Section 1 : Une remilitarisation conventionnelle limitée par des contraintes fortes

La montée en puissance du Japon est soumise à des contraintes tant sur sa scène intérieure que sur la scène internationale.

1.1 Des contraintes multiples sur la scène intérieure

Sur le plan national, la montée en puissance des FAD ne fait pas l'unanimité, ce qui génère de véritables limites à la politique du Premier ministre Shinzo ABE.

1.1.1 Des contraintes budgétaires appelant à un certain réalisme

L'effort budgétaire en faveur de la défense au Japon peut être apprécié de différentes manières. Il apparaît tout à la fois très élevé en valeur absolue et très faible en valeur relative. Si la tendance est à une très forte augmentation d'une année sur l'autre depuis l'arrivée de Shinzo ABE (après onze années de compression budgétaire), l'effort national pour contribuer à sa défense demeure sous la barre symbolique de 1% du produit intérieur brut (PIB)⁴⁹. Toutefois, ce plafond est contourné par l'intégration des dépenses consacrées à la fonction « garde-côtes » qui constitue aujourd'hui une véritable force paramilitaire, dont le budget n'a cessé d'augmenter depuis de nombreuses années⁵⁰. Les moyens officiels consacrés à la défense ne prennent pas en compte les coûts des armements pluriannuels, dont le nombre a fortement augmenté, permettant de fait de dépasser le plafond de 1% du PIB.

Malgré les hausses successives et spectaculaires du budget de défense, franchissant en 2016 le cap des 5 000 milliards de yens ou l'équivalent de 41,4 milliards de dollars avec une hausse de 1,5% lors de la prochaine année fiscale, l'évolution budgétaire en matière de dépenses militaires est toutefois assez « modeste » comparée à la croissance à deux chiffres des dépenses militaires chinoises. L'an dernier Pékin a fait état

⁴⁹ En 1976, le Premier ministre Takeo MIKI introduit un plafond de dépenses à consacrer à la défense à hauteur de 1% du PIB

⁵⁰ Cf. chapitre 2 – section 1 – 1.1 – 1.1.2

d'une hausse de 12,2% de son budget de défense qui s'élèverait à 112 milliards d'euros. Mais officiellement, le Pentagone estime qu'il pourrait dépasser 128 milliards d'euros. *Pour le Tokyo Foundation Asia Security Project*, les dépenses de défense chinoises pourraient même atteindre 4,8 fois celles du Japon en 2020 et se porter en 2030 au montant pharaonique de 650 milliards d'euros (9,1 fois le budget Japonais). Par ailleurs, le niveau d'endettement et le poids croissant des dépenses de retraites, renforcés par la crise économique de 2007-2008, phénomènes que connaissent tous les pays industrialisés, ne favorisent pas le maintien d'un important budget consacré aux dépenses de défense. La dette publique du Japon pourrait atteindre, voire dépasser 200% du PIB, un niveau record pour un pays industrialisé. Le gouvernement ABE se trouve dans une position difficile, entre dépenser assez pour soutenir la croissance économique et la défense et ralentir la hausse de la dette du Japon. Cette situation constitue donc un solide frein à la politique de défense pro-active de l'Archipel car elle met en péril sa capacité à maintenir à niveau les importants équipements dont il s'est doté et remet en cause la possibilité d'acquérir de nouveaux outils jugés indispensables face au péril que constitue la Chine.

1.1.2 Une population toujours pacifiste et de moins en moins nombreuse

Si le budget représente une contrainte à la montée en puissance des forces Japonaises, la fibre pacifiste - toujours aussi importante - de l'opinion publique Japonaise demeure elle un frein solide à la politique de réarmement. En effet, bien que la Diète a voté les différentes lois rendant la défense collective possible ou encore l'exportation d'armements légale, une importante partie de la population Japonaise reste attachée à sa Constitution et au pacifisme étatique. Cette position semble concerner aussi bien les tranches d'âge les plus anciennes que les nouvelles générations. Preuve en est les importantes manifestations qui ont secoué le pays en 2015 lors du vote des dites lois⁵¹.

Une partie de la classe politique et de la rue considère même les dernières réformes législatives comme inconstitutionnelles et illusoire à mettre en œuvre. Shinzo ABE est perçu comme déconnecté de la réalité et entretenant des ambitions intenable pour le pays, d'autant plus que celui-ci n'a pas les hommes à offrir à une force armée plus nombreuse. En effet, le vieillissement accéléré de l'Archipel aura des conséquences sur la sécurité du pays. Pour Bruno TERTRAIS, ce déclin démographique conduira probablement le Japon « à réduire son armée : avec une cohorte de seulement 10 millions d'hommes de la tranche 20 à 40 ans en 2050, il ne pourra pas maintenir ses forces au niveau actuel »⁵².

Si les Japonais restent très largement pacifistes, la perception de la menace chinoise et nord-coréenne gagne en influence. Dans le même temps, les FAD gagnent en popularité. Leur participation aux opérations d'aide humanitaire lors des récentes catastrophes naturelles en Asie du sud-est joue en leur faveur. Enfin, face au

⁵¹ « Défense: Shinzo ABE joue un mauvais tour aux Japonais », Claude LEBLANC, www.l'opinion.fr, 21 septembre 2015

⁵² « Le retour du Soleil levant : la nouvelle ascension du Japon », par Edouard PFLIMLIN, page 203

tsunami qui a ravagé Fukushima, la moitié des forces était déployée pour aider la population. La conjugaison de tous ces éléments permet au pouvoir politique de poursuivre sa politique de défense actuelle malgré les protestations très virulentes observées ces dernières années, y compris dans le cadre du redéploiement d'une partie des forces américaines sur l'île d'Okinawa. Le résultat des prochaines élections nationales permettra de se faire une meilleure idée de la perception par l'opinion publique de la politique sécuritaire du gouvernement ABE.

1.1.3 Un obstacle constitutionnel incontournable

Autre obstacle et non des moindres à cette politique de montée en puissance des FAD : la Constitution elle-même et son article 9. Ce dernier est à l'origine d'une orientation exclusivement défensive de la politique de défense du pays en excluant l'autodéfense collective. Cette dernière a été autorisée, comme vu précédemment, lors du vote des lois de 2015. Depuis de nombreuses années, les responsables politiques ont fait preuve de beaucoup d'imagination pour ne pas violer officiellement la Constitution mais pour la contourner. Cette hypocrisie politique était une nécessité face aux demandes des Américains d'intervenir à leur côté, et incontournable pour ne pas s'attirer les foudres de l'opinion publique. Mais aujourd'hui le gouvernement ABE semble avoir atteint les limites de l'exercice de « contorsionnisme constitutionnel ». Pour aller plus avant, il paraît nécessaire de procéder à une véritable révision du texte suprême afin de pouvoir s'appuyer sur une Constitution plus claire en matière de défense. Toutefois, Shinzo ABE ne paraît pas décidé à franchir le pas, probablement parce qu'il ne serait pas suivi le plan intérieur et s'attirerait les foudres de la scène internationale, pouvant probablement aller jusqu'à l'incident diplomatique. Il faudra du temps au peuple Japonais pour prendre conscience de la contradiction actuelle entre ce que permet la Constitution et ce qui semble nécessaire en matière de défense du pays. Ce revirement sera peut être accéléré par le retrait du parapluie américain ou une crise majeure avec un pays voisin.

1.2 Des contraintes variées sur la scène internationale

Si les relations militaires du Japon avec ses voisins ont été difficiles, avec de nombreuses guerres, il semble qu'après une certaine accalmie durant la Guerre froide, les tensions se soient de nouveau cristallisées. Chaque événement relatif aux forces militaires du Japon suscite aujourd'hui de nombreuses réactions venant de son allié américain que des pays asiatiques, au point de contrarier la montée en puissance des FAD.

1.2.1 Le paradoxe de la position américaine

En mai 2015⁵³, les Etats-Unis et le Japon ont publié une déclaration sur la vision commune américano-Japonaise réaffirmant la solidarité et l'exemplarité de l'alliance entre la première et la troisième économie mondiale. L'aspect le plus significatif est le caractère global de l'alliance. Les lignes directrices permettent une coopération militaire mondiale où les FAD pourront aider les forces américaines et Washington a confirmé à l'Archipel son engagement pour la sécurité du pays, couvrant tous les territoires sous administration de Tokyo. Cela englobe également les îlots de Senkaku en mer de Chine, disputés par la Chine.

Toutefois, même si les nouvelles directives pour la coopération américano-Japonaise de la défense ont transformé l'alliance entre les deux pays, les défis de sécurité qui leur sont posés par la Chine constituent une vraie fragilité. En effet, la Chine combine une menace d'expansion progressive avec la mise en place de mesures de déni d'accès (mer de Chine). Cette politique expansionniste met à l'épreuve la crédibilité politique et la capacité de dissuasion des Etats-Unis. Au-delà du défi militaire, l'expansion chinoise pose également un défi politique et stratégique⁵⁴. Pékin a cherché à tester la solidité de l'alliance, provoquant des doutes sur la volonté de l'administration américaine d'intervenir sur les théâtres où les intérêts des Etats-Unis ne seraient pas directement menacés. La proposition de Pékin de nouer une nouvelle relation entre grandes puissances, avec Washington sur la base de la reconnaissance et du respect des intérêts fondamentaux chinois en Asie vise clairement à déstabiliser la relation avec la Japon. Bien que ce rapprochement ne semble pas fonctionner, il est difficile pour les Etats-Unis de tourner complètement le dos à la Chine qui constitue la deuxième économie mondiale : de ce fait, ils continuent d'entretenir avec elle des relations ambiguës. Cette situation a relancé les craintes de certains Japonais sur un risque d'abandon par leur allié.

En conséquence, l'action internationale que peut mener le Japon, notamment pour contrer la Chine, peut être source de tensions avec les Etats-Unis car contraire à leurs intérêts.

1.2.2 Les réticences des pays du sud-est asiatique

Face au changement de la politique de défense Japonaise, l'impact régional semble majeur et on voit deux camps se dessiner. D'un côté, certains pays font part de leurs inquiétudes face à cette volonté Japonaise et le lui font savoir en manifestant une hostilité très claire. C'est le cas de la Chine bien sûr, de l'Indonésie et de

⁵³ Le Premier ministre Shinzo ABE a effectué une visite aux Etats-Unis du 26 avril au 02 mai 2015, où il a notamment rencontré le président Barack OBAMA et s'est exprimé devant le Congrès américain

⁵⁴ « Il y a une volonté d'apaisement de la part de la Chine ... les chinois ont mesuré les effets secondaires de l'approche très agressive en mer de Chine du Sud qu'ils ont pratiquée jusqu'alors ... ». Jean-Pierre CABESTAN de l'Université baptiste de Hongkong

la Corée du Sud. Compte tenu des différends, notamment territoriaux, ils s'inquiètent de cette nouvelle posture qu'ils considèrent comme capable de déstabiliser la région. D'autres pays, souvent du fait d'une opposition là aussi territoriale avec la Chine, voient d'un œil très favorable cette volonté de Tokyo de prendre en main une part plus importante de la sécurité régionale et d'assurer sa propre sécurité de façon autonome, du moins en partie. Dans ce groupe de pays, on trouve les Philippines, le Vietnam, Taïwan, Singapour et bien sûr l'Inde.

Par ailleurs, les atrocités commises par les armées impériales pendant la Seconde Guerre mondiale demeurent un point bloquant pour nombre de pays du sud-est asiatique face à la montée en puissance des FAD. Cela est d'autant plus problématique pour elles qu'on observe un courant révisionniste assez important au Japon visant à minimiser les crimes de guerre commis à cette époque. Malgré les soixante-dix années écoulées, ces événements ne sont pas qu'un lointain souvenir. On peut donc penser que l'évolution de la politique de défense Japonaise n'est pas très bien perçue et qu'elle est vécue comme une volonté expansionniste visant à restaurer le prestige du pays du Soleil Levant. Le travail sera encore long avant de réussir à convaincre ses voisins du bien-fondé de ses intentions.

Section 2 : Un réarmement inédit s'appuyant sur l'option nucléaire ou l'option onusienne ?

Si le Japon a fait le choix de la montée en puissance des FAD d'un point de vue conventionnel, il continue de travailler et de s'interroger sur d'autres moyens d'assurer sa sécurité et de restaurer sa normalisation sur la scène internationale, notamment à travers l'hypothèse d'un recours au nucléaire ou à l'obtention d'une place au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

2.1 Le renoncement à la détention d'un arsenal nucléaire propre ...

La détention d'un arsenal nucléaire en propre constituerait une dissuasion efficace mais semble impossible à assumer par l'Archipel, pour le moment.

2.1.1 Un concept de dissuasion semblant efficace mais qui évolue

L'arme nucléaire est souvent présentée comme l'arme qui rend la paix possible et la préserve⁵⁵. Cette affirmation est régulièrement associée au fait que, pendant toute la période de la Guerre froide, la paix aurait été préservée en Europe grâce à cette arme. Gardant cela en mémoire, le Japon, seul pays ayant jusqu'à ce

⁵⁵ Le 21 Mars 2008, Nicolas SARKOZY, alors président, avait dit : « *Je suis venu pour adresser à la Nation un message simple : sa sécurité sera assurée face aux menaces du monde, et la France jouera tout son rôle pour la défense de la paix et de ses valeurs.* » De manière beaucoup plus directe, le 19 janvier 2006, le président CHIRAC, lors de sa visite aux forces aériennes et océaniques stratégiques de Landivisiau et de l'île Longue avait affirmé : « *Pendant toutes ces années, les forces nucléaires françaises ont assuré la défense de notre pays et ont largement contribué à préserver la paix* »

jour subi un bombardement nucléaire, s'est toujours soucié de bénéficier de la dissuasion nucléaire américaine élargie. Les nouvelles Directives négociées avec les Américains en 2015 ne remettent pas en cause ce principe⁵⁶. La crédibilité de la dissuasion nucléaire élargie des États-Unis joue encore un rôle primordial en Asie de l'Est pour maintenir la stabilité stratégique et pour éviter la prolifération nucléaire dans la région.

Toutefois, les Américains font évoluer cette dissuasion en introduisant le concept de dissuasion conventionnelle. Il s'agit en fait de s'appuyer d'abord et avant tout sur des forces conventionnelles suffisamment bien équipées et assez entraînées pour être dissuasives. Cela nécessite qu'elles soient également assez nombreuses (préserver l'équilibre des forces face à l'ennemi potentiel) pour être crédibles et bénéficient d'une coordination et d'une interopérabilité à tous les niveaux. La dissuasion dont bénéficie aujourd'hui le Japon repose donc sur une palette de réponses graduées grâce à la modernisation de ses FAD et aux armements modernes dont elles disposent, renforcées par la présence de troupes américaines encore nombreuses sur son sol et enfin du parapluie nucléaire américain. Malgré cette nouvelle posture, le Japon demeure inquiet.

Au fur et à mesure du déclin de l'influence militaire des superpuissances en Asie de l'Est, on constate une augmentation substantielle du pouvoir des puissances régionales majeures, en particulier la Chine qui est pour l'instant seule puissance nucléaire asiatique déclarée. Le Japon doit-il alors se doter lui-même de l'arme nucléaire ?

2.1.2 Une option impossible à assumer aujourd'hui ... mais pas écartée demain

Au regard des relations tendues entre les pays de la région environnant le Japon, nombre d'entre eux ont le potentiel pour acquérir les armes nucléaires ou la volonté de les développer (les deux Corées, Taïwan ...). On comprend donc que la dissuasion nucléaire préoccupe le Japon. L'interaction entre les armes nucléaires chinoises en pleine expansion et le potentiel nucléaire Japonais joue d'ailleurs un rôle important dans la réflexion de l'Archipel sur les rapports de sécurité sino-Japonais. Ainsi, dans cette dynamique du changement, certaines autorités politiques Japonaises pensent que le fonctionnement de la dissuasion nucléaire jouerait un rôle structurel important pour la stabilité régionale et l'équilibre des puissances. Le pays du Soleil Levant pourrait ne pas renoncer définitivement à l'option nucléaire au cas où le parapluie nucléaire américain viendrait à faire défaut. Le Japon pourrait garder discrètement ouvertes toutes les possibilités technologiques (recherche nucléaire, missiles, espace...).

⁵⁶ « La déclaration conjointe du 27 avril 2015 confirme l'importance stratégique de déployer les capacités américaines les plus modernes et sophistiquées au Japon » : *Joint statement of the security consultative committee: a stronger Alliance for a dynamic security environment, Office of the spokesperson, Washington D.C., 27 avril 2015*

Toutefois cette hypothèse ne fait pas l'unanimité et présente de nombreux inconvénients. Ainsi, disposer d'une dissuasion ne protège pas de tout, qu'il s'agisse de l'attaque d'un autre pays⁵⁷ comme d'actes de terrorisme⁵⁸. La dissuasion nucléaire est une garantie de protection faillible. En examinant l'histoire des puissances nucléaires depuis 1945, on s'aperçoit qu'il existe de nombreux exemples montrant que les dirigeants politiques ayant la volonté d'agir ignorent la dissuasion nucléaire de leur adversaire et déclenchent une guerre, mettant ainsi à bas la paix. Par ailleurs, la dissuasion nucléaire coûte cher. Les puissances nucléaires ont pendant de très nombreuses décennies sous-estimé leur coût. Mais fabriquer et acquérir, déployer et maintenir en condition opérationnelle des armes nucléaires représente un investissement colossal. La comptabilité nucléaire étant des plus opaques, il demeure compliqué de connaître la réalité du coût de la possession d'un tel armement. Cette opacité a comme objectif de cacher le montant réel des sommes dépensées et d'empêcher un adversaire de recouper des informations chiffrées et de découvrir ainsi la réalité de l'arsenal militaire. Ce principe ne peut que réfréner la Japon à acquérir l'arme nucléaire alors que sa situation économique lui impose déjà de trouver des solutions au danger que représente sa dette publique. Enfin, il ne faut pas écarter non plus que l'homme peut être amené à abandonner des technologies en raison leur inefficacité, leur dangerosité, leur inutilité et de l'arrivée de nouvelles technologies plus performantes et d'utilisation plus facile. L'arme nucléaire se situe dans ce cadre : les fondements même de la dissuasion nucléaire sont loin d'être certains (voir le mythe d'Hiroshima⁵⁹). Enfin, comme on l'a vu ci-dessus, cette arme ne garantit pas la protection d'un pays car son utilisation peut aussi signer la destruction d'une partie de notre société et pourrait polluer une partie plus ou moins importante du monde de manière définitive.

Face à ce constat, le Japon s'est orienté de manière très active vers l'ONU afin d'asseoir sa normalisation et par là même sa politique de remilitarisation.

2.2 ... au profit d'une sécurité assurée par l'Organisation des Nations unies

Alors que le Japon a longtemps pratiqué la politique extérieure du « carnet de chèques » en finançant des projets de tout type au profit de pays en voie de développement, il a pris conscience de l'importance que peut jouer l'ONU dans la restauration de sa dimension internationale, d'autant plus qu'il semble bénéficier d'un certain soutien.

⁵⁷ Pourquoi les États-Unis, seul État à disposer d'un arsenal nucléaire en 1948, ne sont-ils pas parvenus à empêcher le blocus soviétique de Berlin ? Si la dissuasion protège le territoire des États qui la possèdent, pourquoi les territoires occupés par Israël ont-ils subi une attaque en 1973 ? Si la dissuasion impressionne et rend puissant, pourquoi les Argentins ont-ils attaqué en 1985 les îles Falkland appartenant au Royaume-Uni, puissance nucléaire ?

⁵⁸ Les attaques terroristes contre les États-Unis le 11 septembre 2001.

⁵⁹ « Hiroshima, 70 ans après : un symbole universel. Et le miroir d'un Japon divisé et ambigu », par Barthélémy COURMONT, le 6 août 2015 (www.iris.france.org)

2.2.1 L'ONU comme terrain de sécurité et de solidarité

Voulant réintégrer très vite la société internationale en tant que membre d'une communauté d'Etats souverains, c'est le 18 décembre 1956 que le Japon adhère officiellement à l'ONU en qualité de quatre-vingtième Etat, quatre ans après le dépôt de sa demande. Pendant longtemps, cette adhésion n'a servi au Japon qu'à apporter aux Etats-Unis un soutien constant dans leur politique mondiale sans qu'il prenne sa propre destinée internationale en main. Cette position peut s'expliquer en partie par la perte de la fierté nationale au lendemain de 1945 et par un manque d'expérience en matière de négociation universelle et multilatérale. Mais la priorité n'est pas là. L'organisation internationale doit avant tout aider le pays à consolider sa relation privilégiée avec les Etats-Unis. Se consultant pour les votes, les deux pays ont ainsi maintenu une étroite collaboration permettant la montée en puissance progressive du Japon. Très intéressé par les domaines d'activité du Conseil de sécurité⁶⁰, le Japon a régulièrement présenté sa candidature pour un poste de membre non permanent. Le Japon est ainsi l'Etat non permanent le plus souvent élu au Conseil de sécurité avec onze élections⁶¹. L'ONU est alors devenue progressivement un terrain d'expression de la volonté Japonaise, qui s'est affranchie de la « tutelle diplomatique américaine », au point de devenir un véritable outil de la normalisation du pays dans un but sécuritaire, notamment face au géant chinois.

2.2.2 L'ONU comme vecteur de retour sur le premier plan mondial

Le Japon a mis en place une véritable stratégie d'influence et de légitimation en jouant un rôle plus actif et surtout plus visible, à travers une diplomatie à vocation tiers-mondiste depuis de nombreuses années mais aussi avec l'élection de diplomates nippons aux postes clés de l'organisation⁶². Cette visibilité a pour objectif de figurer parmi les membres permanents du Conseil de sécurité. Le Japon est ainsi le deuxième contributeur aux budgets de l'ONU au sein des états membres en finançant 10,83% du budget total pour la période 2013-2015⁶³. L'Archipel s'évertue à se donner les moyens de son ambition d'accéder au rang des puissances détentrices du droit de veto. Le Japon déploie ses efforts dans trois axes : l'aide humanitaire, le renforcement de l'ONU, en matière de sécurité et de paix, et la réforme administrative et financière. C'est ce dernier axe qui représente son véritable cheval de bataille. Cette réforme était considérée par l'Archipel comme d'autant plus nécessaire que la structure du Conseil de sécurité n'a que peu changé depuis 1945 alors que le monde oui, avec notamment la naissance de nombreux pays en Afrique et Asie à la fin de la

⁶⁰ Prévention des conflits, non-prolifération, maintien de la paix, consolidation de la paix, protection des civils, sanction, terrorisme

⁶¹ 1958 – 1959 , 1966 – 1967 , 1971 – 1972 , 1975 – 1976 , 1981 – 1982 , 1987 – 1988 , 1992 – 1993 , 1997 – 1998 , 2005 – 2006 , 2009 – 2010 , 2016 – 2017

⁶² Sadalo OGATA à la tête du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Yasushi AKASHI comme représentant spécial de l'ONU au Cambodge puis en Ex-Yougoslavie

⁶³ <http://www.un.org/fr/aboutun/budget/contributions.shtml>. La résolution A/RES/67/238, adoptée le 24 décembre 2012, a établi le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'ONU pour le budget ordinaire de l'ONU pour la période 2013-2015

colonisation. Récemment, de nombreux pays ont préconisé la constitution d'un nouveau Conseil de sécurité⁶⁴, plus représentatif, plus légitime, mais aussi plus efficient et efficace et surtout disposant d'un nombre de sièges plus important. Pour accroître ses chances de réussite, le Japon a constitué en 2005 un groupe de pays (le G4 : Allemagne, Brésil, Inde et Japon) pour préparer cette réforme qui vise à créer dix places de plus, dont quatre pour des Etats permanents. A partir de 2009, des négociations intergouvernementales sur cette réforme ont eu lieu à l'Assemblée générale de l'ONU où une majorité d'Etats membres a exprimé la nécessité de cette réforme. En août 2015, le projet de résolution a été présenté à l'Assemblée générale avec le parrainage de la France et le soutien de la Chine au G4 à l'exception du Japon et l'opposition des Etats-Unis et de la Russie. Bien que les Etats-Unis ont reconnu que le Japon pouvait prétendre à un siège permanent, le projet a connu un coup d'arrêt, freinant les ambitions du Japon d'asseoir sa sécurité et son rayonnement au plan mondial. Face à cet échec, la question qui se pose est de savoir si le Japon ne va pas poursuivre sa politique de réarmement des FAD de manière plus intensive face à cet échec diplomatique ou s'il va profiter de son élection le 12 octobre 2015⁶⁵ comme membre non permanent du Conseil de sécurité, pour la 11^e fois, pour poursuivre son action diplomatique.

⁶⁴ Comptant quinze membres dont dix non permanents, élus sur une base régionale pour deux ans, par moitié chaque année, et cinq membres permanents, dotés d'un droit de veto (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie)

⁶⁵ Par 184 voix sur 193 Etats membres avec le Sénégal, l'Egypte, l'Ukraine et l'Uruguay

CONCLUSION

Le Japon a connu une longue période de paix depuis la Seconde Guerre mondiale. Mais ce calme relatif, où le pays n'a pas été pris à partie malgré de nombreux conflits régionaux, ne doit pas lui faire oublier que le risque de guerre existe encore. Il a en effet la particularité de se situer dans un quadrilatère particulièrement dangereux entre les deux Corées, la Chine, la Russie et les Etats-Unis. Cette insécurité et de nombreux conflits latents environnent donc le Japon. Cette situation repose tant sur des mobiles économiques, sécuritaires et géostratégiques qu'idéologiques et religieux. La situation du Japon est donc particulièrement inconfortable car si sa protection repose principalement sur les Etats-Unis avec qui il entretient des accords militaires et économiques, cette alliance reste contre-nature. En effet, il n'existe presque aucune affinité de civilisation entre les deux pays et l'éloignement géographique reste un facteur défavorable.

Bien qu'étant devenu l'apôtre de la paix, le Japon doit pouvoir être en capacité de se défendre sans forcément recourir à l'aide américaine qui ne pourrait qu'intensifier un éventuel conflit, compte tenu des relations qu'entretient ce dernier avec les pays de la région. « *Autoriser le Japon à occuper une position honorable au sein de la communauté internationale permettrait non seulement de mieux contrôler la résurgence de sa force militaire, mais aussi de construire un ordre (régional et) mondial moins conflictuel* »⁶⁶. Malgré le fait que ses propos ont vingt-cinq ans, l'idée demeure pleinement d'actualité.

D'une part, la montée en puissance de l'armée Japonaise est aujourd'hui nécessaire pour protéger le pays de menaces régionales. L'objectif n'est bien sûr pas de repousser une éventuelle invasion par la Chine mais bien de tenir une posture de dissuasion faisant prendre conscience à cette dernière de l'impossibilité d'envahir l'Archipel, notamment les îles *Senkaku*. L'autre menace représentée par la Corée du Nord nécessite de disposer de moyens modernes, notamment en matière de bouclier anti missile ou de sous-marins pour parer toute action offensive de Pyongyang.

D'autre part, le pays doit pouvoir sécuriser ses habitants tant en métropole qu'à l'étranger. La récente catastrophe de Fukushima a rappelé aux Japonais la nécessité de disposer d'une armée moderne, facilement mobilisable et en nombre suffisant pour faire face aux menaces naturelles. Le meurtre de Japonais lors d'actes terroristes, la menace de piraterie pesant sur les navires approvisionnant le pays, appellent de la part du Japon le besoin de disposer de capacités militaires de projection.

Enfin, malgré cette alliance particulière liant les Etats-Unis au le Japon, ce dernier ne peut écarter l'hypothèse qu'un jour les américains ne soient plus en capacité d'assurer sa sécurité. Cette peur de

⁶⁶ « Le Japon et la guerre du Golfe : le réveil d'une nation », par Elisabeth FOUQUOIRE-BRILLET, Le Monde, le 26 novembre 1991

l'abandon est également une source de motivation très forte pour les Japonais à poursuivre leur montée en puissance militaire. Par ailleurs, le parapluie américain mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ne permet plus actuellement au Japon de conserver une position attentiste car il importe aujourd'hui que le fardeau de la sécurité collective soit partagé.

On le voit, les raisons de cette montée en puissance sont multiples et ne risquent pas de disparaître prochainement. En revanche, malgré l'augmentation sensible des budgets militaires, l'enveloppe qui leur est allouée demeure sous la barre symbolique du 1% du PIB : les efforts devront donc continuer pendant un certain temps. Ils doivent également porter sur le plan politique et diplomatique. Depuis trois ans, les réformes en la matière sont notables : possibilité d'exporter de l'armement, d'intervenir à l'étranger en faisant usage de la force ... Si un véritable réseau de partenariats voire d'alliances avec les pays d'Asie ou même d'Europe s'est particulièrement renforcé ces dernières années, rien ne permet de penser qu'ils seront de nature à protéger suffisamment le pays du Soleil Levant. Il est urgent pour le Japon de poursuivre sa politique de réforme de la Constitution afin de faciliter l'emploi de ses forces armées. L'épineuse question de l'amendement voire de la suppression de l'article 9 est probablement prématurée. Toutefois, le peuple Japonais doit bien avoir conscience qu'aujourd'hui plus qu'hier, sa sécurité dépend de lui-même et que toute entrave qu'il s'impose est de nature à la menacer. C'est pourquoi la meilleure arme du Japon n'est pas sa force armée mais l'évolution de sa psychologie, afin que les Japonais acceptent enfin l'usage de sa force armée.

PLAN

Introduction	06
Chapitre 1 : Entre enfermement et abandon, une montée en puissance jugée incontournable	11
Section 1 : La nécessité de faire face à des menaces multiples et qui se renforcent	11
1.1 Des menaces anciennes prenant une inquiétante tournure	11
1.1.1. La Chine ou la volonté de domination régionale	11
1.1.2. La Corée du Nord ou l'inquiétude permanente d'un régime instable	12
1.1.3. La Russie ou le retour sur la scène internationale d'un voisin gourmand	12
1.2 Des menaces nouvelles faisant peser des risques multiformes sur le pays	13
1.2.1 La piraterie : une menace réelle sur l'économie du pays	13
1.2.2 Le terrorisme : une autre forme d'intimidation	14
1.2.3 L'espace : un nouveau lieu d'affrontement militaire	14
Section 2 : La prise de conscience des vertus militaires pour protéger la démocratie	15
2.1. Le rééquilibrage du partenariat stratégique américano-nippon	15
2.1.1 La consolidation d'un partenariat ancien à travers de nouveaux accords	15
2.1.2 L'extension du système de sécurité nippo-américain : protection eaux avoisinantes / exigences de coopération et inspection des navires	16
2.2 Evolution sociétale du Japon favorable aux questions de défense	17
2.2.1 L'acceptation de l'existence d'une armée par le monde politique comme l'opinion publique : antimilitarisme diminue & Fukushima	18
2.2.2 L'assouplissement de l'interprétation constitutionnelle au fil des opérations extérieures	18
Chapitre 2 : les moyens du renforcement de l'armée Japonaise	20
Section 1 : Une remilitarisation affichée et affirmée	20
1.1 Transformation d'une force d'autodéfense en une force armée moderne	20
1.1.1. Des moyens terrestres dignes d'une armée occidentale	20
1.1.2. La protection des espaces maritimes garantie par des capacités	21
1.1.3. La sécurisation de l'espace aérien assuré par des flottes puissantes et modernes	22
1.2 Rationalisation et modernisation de la politique de défense	22

1.2.1 Renforcement des prérogatives et de la prééminence du Premier ministre	22
1.2.2 Un ministère de la défense transformé en profondeur	23
1.2.3 Dotation d'une politique d'exportation d'armement	24
Section 2 : Une internationalisation plus active et plus ambitieuse	24
2.1 Renforcement de son action sur la scène régionale	24
2.1.1 Création ou renforcement de nouvelles alliances avec d'autres pays asiatiques	25
2.1.2 Poursuite de son implication dans la gestion de crises internationales	25
2.2 Développement de nouveaux partenariats multiformes	26
2.2.1 Développement d'un partenariat stratégique avec les pays Européens	26
2.2.2 Accès du Japon à de nouveaux partenariats sur la scène mondiale	27
Chapitre 3 : Les limites du renforcement de l'armée Japonaise	29
Section 1 : Une remilitarisation conventionnelle limitée par des contraintes fortes	29
1.1 Des contraintes multiples sur la scène intérieure	29
1.1.1 Des contraintes budgétaires appelant à un certain réalisme	29
1.1.2 Une population toujours pacifique et de moins en moins nombreuse	30
1.1.3 Un obstacle constitutionnel incontournable	31
1.2 Des contraintes variées sur la scène internationale	31
1.2.1 Le paradoxe de la position américaine	32
1.2.2 Les réticences des pays du sud-est asiatique	32
Section 2 : Un réarmement inédit s'appuyant sur l'option nucléaire ou l'option onusienne ?	33
2.1 Le renoncement à la détention d'un arsenal nucléaire propre ...	33
2.1.1 Un concept de dissuasion semblant efficace mais qui évolue	33
2.1.2 Une option impossible à assumer aujourd'hui ... mais pas écartée demain	34
2.2 ... au profit d'une sécurité assurée par l'Organisation des Nations unies	35
2.2.1 L'ONU comme terrain de sécurité et de solidarité	35
2.2.2 L'ONU comme vecteur de retour sur le premier plan mondial	36
Conclusion	38

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Références bibliographiques :
 - DESJARDINS Bruno, *Le Japon, première superpuissance pacifiste ?*, L'Harmattan, collection Raoul-Dandurand, 1997, 154 p ;
 - BABICZ Lionel, *Le Japon face à la Corée à l'époque Meiji*, Maisonneuve & Larose, collection « l'Asie en perspective », 2002, 270 p ;
 - CUMIN David et JOUBERT Jean-Paul, *Le Japon, puissance nucléaire ?*, L'Harmattan, collection pouvoirs comparés, novembre 2003, 238 p ;
 - PERON-DOISE Marianne, *Japon : puissance militaire, puissance civile ?*, Outre-Terre, n° 6 2004/1, 384 p ;
 - CHONGGUO Cai, *Chine : l'envers de la puissance*, collection En clair, Mango littérature, octobre 2005, 175 p ;
 - SERRA Régine et SEIZELET Éric, *Le pacifisme à l'épreuve: le Japon et son armée*, Les belles lettres, collection Japon, 2009, 209 p ;
 - PFLIMLIN Edouard, *Le retour du Soleil Levant, la nouvelle ascension militaire du Japon*, Ellipses, 2010, 222 p ;
 - DELAMOTTE Guibourg, *La politique de défense du Japon*, PUF, 2010, 328 p ;
 - SEGERIC Jean-José, *Le Japon militaire*, L'Harmattan, 2013, 562 p ;
 - VIE Michel, *Que sais-je ? Histoire du Japon*, PUF, 8^e édition mise à jour en novembre 2014, 128 p ;
 - COURMONT Barthélémy, *Le Japon de Hiroshima, l'abîme et la résilience*, 2015, 283 p ;
 - MESSAGER Alexandre et GODARD Philippe, *Le Japon pour les nuls*, 2015, 359 p ;

- Magazines :
 - Une présidente indépendantiste à Taïwan : tensions à venir entre Taipei et Pékin ? Infoveilles #40 du Centre de documentation de l'Ecole militaire du 25 février 2016
 - Réforme historique ou normalisation de la politique de défense Japonaise ? Infoveilles #38 du centre de documentation de l'école militaire du 30 novembre 2015 ;
 - Le Japon des samouraïs aux mangas, *L'Histoire*, numéro spécial juillet-août 2008
 - « Les armées du Soleil Levant : la défense nationale du Japon », Terre info magazine n°269, novembre 2015, par Bernard EDINGER ;

- Revues :
 - « Le personnel de la défense en France et au Japon », Direction des ressources humaines du ministère de la défense, Service de la politique générale et du pilotage des RH militaires et civiles, année 2014 ;
 - FRANCESCH Antonin, *La normalisation du Japon en question : le cas de la prise d'otages Japonais par l'Etat islamique*, *Japan analysis*, la lettre du Japon, numéro 37, mars 2015 : Le Japon et l'Orient compliqué, 45 p

- Rapports :
 - « La position du Japon sur le Conseil de sécurité des Nations Unies au XXI^e siècle », ministère Japonais des affaires étrangères, *Kusumigaseki 2-2-1, Chiyoda-Ku, Tokyo*, mars 2011 ;
 - CAMIER Jérôme, *EU-Japan Industrial Cooperation and Business Potential in the Defence Sector Opportunities for European Companies*, Minerva visiting fellow, Tokyo, le 9 avril 2015;
 - PAJON Céline (dir.), SEAMAN John, EKMAN Alice et NICOLAS Françoise, « L'alliance nippo-américaine à l'horizon 2030 : structure, dynamique, évolution », étude réalisée par le centre Asie de l'IFRI, au profit de la direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère de la défense, février 2016 ;

- Internet :
 - Pékin augmente significativement ses capacités de surveillance en mer de Chine méridionale, <http://www.opex360.com/2016/02/24/#IQPuwKHZ0JY4lvtV.99>, Opex 360, 24 février 2016, par Laurent LAGNEAU ;
 - « Le Japon prêt à mettre le paquet pour remporter le marché des futurs sous-marins australiens », <http://www.opex360.com/2016/02/08/le-japon-pret-mettre-le-paquet-pour-remporter-le-marche-des-futurs-marins-australiens/#LHPegQckt6KM5jJJ.99>, Opex 360, 8 février 2016, par Laurent LAGNEAU ;
 - Le Japon double le nombre de ses avions F-15 près d'un archipel disputé avec la Chine, <http://www.opex360.com/2016/02/02/le-japon-double-le-nombre-de-ses-avions-f-15-pres-dun-archipel-dispute-avec-la-chine/#UGEB8MwoiGjD6gI4.99>, Opex 360, 2 février 2016, par Laurent LAGNEAU ;

- Le Royaume-Uni et le Japon vont approfondir leur coopération militaire, <http://www.opex360.com/2016/01/14/le-royaume-uni-le-japon-vont-approfondir-leur-cooperation-militaire/>, Opex 360, 14 janvier 2016, par Laurent LAGNEAU ;
- « Un budget de la défense Japonais toujours en expansion face aux menaces », <http://www.iris-france.org/68637-un-budget-de-la-defense-Japonais-toujours-en-expansion-face-aux-menaces/>, Tribune, 4 janvier 2016, par Edouard PFLIMLIN ;
- « L'armée Japonaise se féminise ... à petits pas », <http://www.iris-france.org/68046-larmee-Japonaise-se-feminise-a-petits-pas/>, Tribune, 7 décembre 2015, par Edouard PFLIMLIN ;
- La Russie va construire deux bases militaires de plus sur les îles Kouriles, <http://www.opex360.com/2015/12/02/la-russie-va-construire-deux-bases-militaires-de-plus-sur-les-iles-kouriles/#UKZ7vLTu5CwvMWf.99>, Opex 360, 02 décembre 2015, par Laurent LAGNEAU ;
- « Quand le Japon s'affirme dans son environnement immédiat », <http://www.iris-france.org/67575-quand-le-japon-saffirme-dans-son-environnement-immediat/>, Tribune, 30 novembre 2015, par Edouard PFLIMLIN ;
- Une formation de 11 avions militaires chinois a évolué près de l'espace aérien Japonais, <http://www.opex360.com/2015/11/29/formation-de-11-avions-militaires-chinois-evolue-pres-de-lespace-aerien-Japonais/#wFq7dqhDQmMk5gFQ.99>, Opex 360, 29 novembre 2015, par Laurent LAGNEAU
- M. Valls salue la volonté du Japon de jouer un rôle international plus important, <http://www.opex360.com/2015/10/06/m-valls-salue-la-volonte-du-japon-de-jouer-role-international-plus-important/#jUkOmsGvk7w53Tr8.99>, Opex 360, 6 octobre 2015, par Laurent LAGNEAU ;
- Le Japon hausse le ton face aux revendications territoriales chinoises, <http://www.opex360.com/2015/07/23/le-japon-hausse-le-ton-face-aux-revendications-territoriales-chinoises/#Hs223S6Pa3LAXa0f.99>, Opex 360, 23 septembre 2015, par Laurent LAGNEAU ;
- « Changement de la politique de défense Japonaise : quel impact régional ? », <http://www.iris-france.org/63190-changement-de-la-politique-de-defense-Japonaise-quel-impact-regional/>, Interview, 22 septembre 2015, le point de vue de Barthélémy COURMONT ;
- « L'armée Japonaise d'autodéfense peut intervenir en dehors du Japon », <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/l-armee-Japonaise-d-autodefense-peut-intervenir-en-dehors-du-japon-506894.html>, 21 septembre 2015, par [latribune.fr](http://www.latribune.fr) ;

- « Tournant militaire au Japon mais non résurgence du militarisme », <http://www.iris-france.org/63155-tournant-militaire-au-japon-mais-non-resurgence-du-militarisme/>, Tribune, 21 septembre 2015, par Edouard PFLIMLIN ;
- « Tempête sur les lois de défense à Tokyo : derrière la polémique sur la fin du pacifisme au Japon, le défi des nouveaux équilibres militaires en Asie », <http://www.iris-france.org/63334-tempete-sur-les-lois-de-defense-a-tokyo-derriere-la-polemique-sur-la-fin-du-pacifisme-au-japon-le-defi-des-nouveaux-equilibres-militaires-en-asie/>, Presse, 21 septembre 2015, interview de Barthélémy COURMONT ;
- Le Sénat Japonais adopte des lois permettant d'éventuelles opérations extérieures, <http://www.opex360.com/2015/09/19/le-senat-Japonais-adopte-des-lois-permettant-deventuelles-operations-exterieures/#GOOjhm49PeydzKE1.99>, opex 360, 19 septembre 2015, par Laurent LAGNEAU ;
- « Défense Japonaise : toujours plus de moyens », <http://www.iris-france.org/62803-defense-Japonaise-toujours-plus-de-moyens/>, Tribune, 4 septembre 2015, par Edouard PFLIMLIN ;
- « Mer de Chine : le Japon poursuit son réarmement », <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/mer-de-chine-le-japon-poursuit-son-rearmement-501684.html>, La Tribune, 1^{er} septembre 2015, par M.C. avec agences ;
- Le Japon a lancé la construction d'un second porte-hélicoptères de la classe Izumo, <http://www.opex360.com/2015/08/28/le-japon-lance-la-construction-dun-second-porte-helicopteres-de-la-classe-izumo/>, Opex 360, 28 août 2015, par Laurent LAGNEAU ;
- « Hiroshima, 70 ans après : un symbole universel. Et le miroir d'un Japon divisé et ambigu », <http://www.iris-france.org/62773-hiroshima-70-ans-apres-un-symbole-universel-et-le-miroir-dun-japon-divise-et-ambigu/>, Presse, 6 août 2015, par Barthélémy COURMONT ;
- Le Plus du Nouvel Obs ; « Et si les tensions en mer de Chine dégénéraient en un conflit armé majeur ? », <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/et-si-les-tensions-en-mer-de-chine-degeneraient-en-conflit-arme-majeur-494484.html>, 28 juillet 2015, par Michel CABIROL ;
- *The new defence equipment acquisition agency: a step towards more opportunities for the European industry?* Tokyo, 2nd July 2015 ;
- « Il y a une légère hausse de l'arsenal nucléaire militaire chinois », [Le Monde.fr](http://www.lemonde.fr), 17 juin 2015, propos recueillis par Edouard PFLIMLIN ;
- Le Japon et les États-Unis adoptent de nouvelles « lignes directrices » pour leur coopération militaire, <http://www.opex360.com/2015/04/28/le-japon-les-etats-unis-adoptent-de-nouvelles-lignes-directrices-pour-leur-cooperation-militaire/#2YikChjHUtkcBUiI.99>, Opex 360, 28 avril 2015, par Laurent LAGNEAU ;

- La France et le Japon ont signé un accord de coopération militaire, <http://www.opex360.com/2015/03/16/la-france-le-japon-ont-signé-accord-de-cooperation-militaire/#zC5kXDJOML1UDYEC.99>, Opex 360, 16 mars 2015, par Laurent Lagneau ;
- « Japon : 5 000 milliards de yens pour la défense », [Le Monde.fr](http://www.lemonde.fr), 15 janvier 2015, par Edouard PFLIMLIN ;
- « Pékin avance ses pions en mer de Chine méridionale », [Le Monde.fr](http://www.lemonde.fr), 24 novembre 2014, par Edouard PFLIMLIN ;
- On the Publication of Defense of Japan 2015, Gen NAKATANI Minister of Defense;
- Le Japon révisé sa doctrine pacifiste et parle « d'autodéfense collective », <http://www.opex360.com/2014/07/02/le-japon-revise-sa-doctrine-pacifiste-parle-dautodefense-collective/#TT4gdGildoVABpXo.99>, Opex 360, 02 juillet 2014, par Laurent LAGNEAU ;
- « Une nouvelle arme pour Kim Jong-un ? », [Le Monde.fr](http://www.lemonde.fr), 19 juin 2014, par François BOUGON et Edouard PFLIMLIN ;
- « L'arsenal nucléaire se réduit, mais se modernise de façon inquiétante », [Le Monde.fr](http://www.lemonde.fr), 16 juin 2014, propos recueillis par Edouard PFLIMLIN ;
- L'Australie et le Japon vont renforcer leurs relations militaires, <http://www.opex360.com/2014/06/15/australie-le-japon-vont-renforcer-leurs-relations-militaires/#Xod67J57kHw50X8J.99>, Opex 360, 15 juin 2014, par Laurent LAGNEAU ;
- « Shinzo Abe en Europe pour renforcer les liens stratégiques avec l'Union Européenne », [Le Monde.fr](http://www.lemonde.fr), 05 mai 2014, par Edouard PFLIMLIN ;
- « 4 questions pour comprendre le programme de missiles de la Corée du Nord », [Le monde.fr](http://www.lemonde.fr), 27 mars 2014, par Edouard PFLIMLIN ;
- « Une Chine moins « pacifique » accroît les craintes de ses voisins », [Le Monde.fr](http://www.lemonde.fr), 06 mars 2014, propos recueillis par Edouard PFLIMLIN ;
- La France et le Japon vont approfondir leur coopération militaire, <http://www.opex360.com/2014/01/10/la-france-et-le-japon-vont-approfondir-leur-cooperation-militaire/#DULI9J1ZjehCMQzh.99>, Opex 360, 10 janvier 2014, par Laurent LAGNEAU ;
- Le Japon va augmenter ses dépenses militaires de 5% dans les 5 ans à venir, <http://www.opex360.com/search/japon/page/4/#tcb3Or21mmKZSc9v.99>, Opex 360, 17 décembre 2013, par Laurent LAGNEAU ;
- « Hausses des dépenses militaires nippones sur fond de tensions avec Pékin », [Le Monde.fr](http://www.lemonde.fr) avec AFP, 17 décembre 2013 ;
- *National security strategy*, december 17, 2013 ;

- « Face à la Chine, le Japon fourbit ses armes », [Le Monde.fr](#), 28 novembre 2013, par Edouard PFLIMLIN ;
 - « Philippines : les catastrophes naturelles, « arme » de la diplomatie Japonaise », [Le Monde.fr](#), 19 novembre 2013, par Edouard PFLIMLIN ;
 - « Le Japon tisse un réseau de partenariats militaires stratégiques », [Le Monde.fr](#), 7 octobre 2013, par Edouard PFLIMLIN et Yann ROZEC ;
 - « La Russie déploie 160 000 soldats pour des manœuvres en Extrême-Orient », [Le Monde.fr](#), 17 juillet 2013, par Edouard PFLIMLIN ;
 - « Baisse des dépenses militaires mondiales en 2012, une première depuis 1998 », [Le Monde.fr](#), 15 avril 2013, par Edouard PFLIMLIN ;
 - « Face à la Chine, le Japon fourbit ses armes », [Le Monde.fr](#), 28 novembre 2013, par Edouard PFLIMLIN ;
 - « Les mers de Chine, nouveau théâtre d'affrontement des nationalismes asiatiques », [Le Monde.fr](#), 10 octobre 2013, par Brice PEDROLETTI ;
 - Le Japon lève le voile sur son navire militaire le plus imposant depuis 1945, <http://www.opex360.com/search/japon/page/5/#D3jy8WBC2kQQvFgX.99>, Opex 360, 6 août 2013, par Laurent LAGNEAU ;
 - « Le Japon et l'Organisation des Nations Unies : efforts récompensés et espoirs frustrés », Persée, / Ebisu / Année 2004 / Volume 33 / Numéro 1 / pp. 209-237, par Bérénice JALLAIS ;
 - Forces Japonaises d'autodéfense, <http://wikipedia.org>
 - http://www.mod.go.jp/e/publ/w_paper/2015.html, Livre blanc « *Defense of Japan 2015* »
 - www.css.ethz.ch/publications/pdfs/CSSAnalyse155-FR.pdf, « La renaissance militaire du Japon – nouvelle menace », par Michael HAAS, Politique de sécurité : analyse de CSS, ETH Zürich, n°155, juin 2014
- Témoins :
 - Colonel François **Duhomez**, ancien attaché de défense français au Japon de 2010 à 2014, le vendredi 11 mars 2016, dans les locaux du ministère de la défense ;
 - Capitaine de frégate Jérôme **Chardon**, chef du bureau « *Asie-Pacifique* », direction générale des relations internationales et de la stratégie
 - Ryunosuke **Kawashima**, colonel (Japon) attaché de défense près l'ambassade du Japon à Paris. Entretien oral libre qui s'est déroulé le 22 janvier 2016 à l'école de guerre.

- Edouard **Pfimlin**, journaliste au journal *Le Monde*, le vendredi 12 février 2016, à proximité des locaux du journal Le Monde ;
- Céline **Pajon**, chercheur au centre Asie de l'institut française de relations internationales (IFRI), le vendredi 26 février 2016, dans les locaux de l'IFRI ;
- Takanao **Tamura**, commandant (Japon) stagiaire de la 23^e promotion de l'école de guerre. Multiples entretiens oraux libres qui se sont déroulés entre novembre 2015 et mars 2016 à l'école de guerre.